

**CENTRAL AFRICAN REGIONAL PROGRAM FOR
ENVIRONMENT
PVO/NGO/NRMS PROJECT
COMPOSANTE IR1-CARPE**

**LES SYSTEMES LOCAUX DE GESTION DANS LE BASSIN
CONGOLAIS**

**Alain KARSENTY
(CIRAD-FORET)**

**& Daou V. JOIRIS
(ULB-APFT)**

MARS 1999

PLAN

1. Introduction
2. Les utilisateurs des ressources
 - 2.1. Le milieu rural
 - 2.1.1. Caractéristiques endogènes
 - 2.1.2. Caractéristiques exogènes
 - 2.1.3. Synthèse
 - 2.2. Les autres utilisateurs des ressources
 - 2.2.1. Le milieu urbain et semi-urbain
 - 2.2.2. Les sociétés d'exploitation industrielle/commerciale
 - 2.2.3. Les gestionnaires des aires protégées
3. Les projets/programmes visant à une exploitation durable des écosystèmes forestiers
 - 3.1. Typologie des projets/programmes de gestion durable
 - 3.2. L'imaginaire des projets
4. Impacts et changements impliqués par les projets/programmes
 - 4.1. Effets directs
 - 4.2. Effets indirects
5. Recommandations
 - 5.1. Conditions de réussite des approches identifiées
 - 5.2. Approches et positions envisageables pour IR1-CARPE

Références bibliographiques

1. INTRODUCTION

Le Système Local de Gestion des Ressources Forestières (SLGRF) ou Local Forest Resource Management Systems (LFRMS) est défini par l'IR1-CARPE comme *l'ensemble des principes socioculturels et des comportements liés aux ressources impliquant diverses parties prenantes socioéconomiques (population locale et allogène, institutions gouvernementales et non gouvernementales, sociétés internationales de conservation et d'exploitation des ressources naturelles, etc.) et portant sur l'ensemble des ressources offertes par la forêt (produits ligneux, non ligneux, écotourisme, etc.)*. Telle que le précise ce document de travail (P.3), « (...) *l'emphase est mise sur le rôle central des utilisateurs et des communautés riveraines, tout en reconnaissant la présence et les interférences d'autres acteurs appartenant à d'autres systèmes (régional/national/international)* ».

Ainsi, suivant cette définition, le concept SLGRF recouvre l'ensemble des groupes d'acteurs qui interagissent sur le milieu forestier. Compte tenu du contexte économique dans le Bassin congolais, on peut considérer qu'il s'agit essentiellement d'une part, des utilisateurs des ressources (les communautés rurales et urbaines, les sociétés d'exploitation industrielle/commerciale et les gestionnaires d'aires protégées) et d'autre part, des projets/programmes qui cherchent à modifier ou renforcer les modalités d'exploitation de ces utilisateurs dans le but de promouvoir un processus durable (voir tableau ci-dessous).

Comme le souligne Nguingiri (1997: 49) concernant les tentatives de gestion participative en Afrique centrale, cette définition du SLGRF se démarque des analyses conventionnelles qui sont souvent empreintes d'un biais ruraliste et qui ont tendance à reléguer au second rang les modes d'utilisation moderne des ressources (exploitation forestière, plantations industrielles d'essences forestières, culture du palmier à huile, de l'hévéa, du cacao, chasse commerciale intensive, etc...) particulièrement lorsqu'ils sont pratiqués au sein des économies rurales.

Si une telle conception du SLGRF présente le mérite d'aborder la problématique contemporaine du Bassin congolais, force est de constater les limites de cette démarche. En effet, celle-ci est conditionnée par la nature des données disponibles, lesquelles sont souvent fragmentaires en raison de ce biais ruraliste.

Le présent rapport ne prétend pas faire l'état de la question. Tout au moins dresse-t-il les grands axes d'une réflexion allant dans ce sens. On trouvera ainsi dans les pages qui suivent une première partie consacrée aux principales caractéristiques des communautés rurales ; ensuite, dans le chapitre suivant, une typologie des projets de gestion durable inspirée de celle de Nguingiri (1997) et enfin une analyse de l'impact de ces projets, particulièrement en ce qui concerne la cartographie participative.

La méthodologie d'IR1-CARPE basée sur l'approche « système » est reprise dans ce rapport car elle présente de toute évidence l'intérêt de privilégier la cohérence des éléments. Cependant, dans la section 4 traitant des effets indirects des projets, nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que cette approche tend à donner trop d'importance aux « règles énoncées par le groupe » et pas assez aux pratiques effectives des individus dans des contextes sociaux en transformation qui ouvrent de nombreuses opportunités. En d'autres termes, nous suggérons que l'utilisation de cette approche risque de conduire à ne pas prêter assez d'attention aux « comportements stratégiques » des acteurs, en d'autres termes à sous-estimer la plasticité des pratiques coutumières ainsi que le caractère « composite » des sociétés locales qui mobilisent, selon les moments et les besoins, plusieurs référentiels normatifs (logiques modernes, logiques coutumières, pour simplifier à l'extrême). Mais cela ne signifie pas pour autant que nous préconisons une approche exclusivement menée en termes de « stratégie des acteurs » car celle-ci équivaldrait à se condamner à ne pouvoir décrire que des situations singulières : en privilégiant la prise de décision des comportements individuels... Surtout, cela empêcherait de voir apparaître des « régularités » de comportements et des cohérences maintenues au delà de l'apparent arbitraire des décisions individuelles. De ce fait, l'idée développée dans ce rapport est de s'intéresser à des types de stratégies, chaque type étant dépendant de contextes spécifiques qui renvoient au « système local de gestion ».

Tableau 1 : Cadre de réflexion sur les SLGRF dans le Bassin congolais

UTILISATEURS DES RESSOURCES	Communautés rurales et urbaines	Compagnies et sociétés privées	Gestionnaires d'aires protégées
RESSOURCES	Milieu rural: Cultures vivrières/de rente, produits de chasse, pêche, cueillette Milieu urbain: bois de chauffe, gibier, plantes médicinales, etc.	Bois, or, diamant, cultures commerciales, grande faune (chasse sportive)	Espèces protégées (surtout animales)
MODALITES D'EXPLOITATION	Milieu rural: Economie de subsistance et/ou commerciale reposant en grande partie sur des activités de prédation Milieu urbain: commerce (filiales)	Economie de type capitaliste	Economie de type capitaliste (rentabilisation de la nature via chasse sportive et écotourisme)
ESPACES EXPLOITES	Terroirs villageois et zones pionnières situés dans tous types de forêts du point de vue juridique	Concessions forestières dans forêts de production, mines et plantations commerciales en dehors des forêts de production et des forêts de protection; chasse sportive dans tous types de forêt du point de vue juridique	Forêts de protection
PRINCIPAUX RESULTATS RECHERCHES PAR LES PROJETS/ PROGRAMMES	Gestion durable, nouvelle délimitation des zones utilisées (zonages), Remplacement des activités de prédation (chasse, cueillette) par des activités de production (élevage, agroforesterie, « forêts communautaires »), Augmentation de la productivité agricole tout en réduisant les surfaces exploitées,	Gestion durable de l'exploitation du bois (plans d'aménagement, certification) et association des populations locales via l'institutionnalisation de structures (Etat, paysans, exploitants forestiers) Mines, très peu d'interventions prévues (sauf par ex. RCA/Gabon/WWF) Augmentation des performances agricoles Rien en ce qui concerne la chasse sportive en dehors des législations en vigueur	Processus intégrés de conservation et de développement (PICD) au niveau local (incluant exceptionnellement l'économie industrielle du bois cf. ECOFAC-RCA)

2. LES UTILISATEURS DES RESSOURCES

2.1. Le milieu rural

2.1.1. Caractéristiques endogènes

- Démographie
- Forte dépendance vis-à-vis de la forêt
- Typologie économique (et non ethnique)
- Typologie foncière

a) Démographie

- Vastes régions peu peuplées
- Absence de recensements démographiques nationaux fiables
- Dans la zone d'intervention des projets, très souvent, méconnaissance du profil démographique (densité de population, taux de croissance, pression démographique, tranches d'âge, % des résidents permanents/résidents occasionnels) et de son impact en termes de modalités d'exploitation du milieu

Pour rappel, les forêts tropicales humides africaines couvrent la majeure partie (1.900.000 km²) du Bassin congolais, inégalement réparties dans six pays : la Guinée Equatoriale, le Cameroun, le Gabon, le Congo, la République Centrafricaine et la République Démocratique du Congo. Ces régions forestières sont habitées par près de 24 millions de personnes. Douze millions d'entre elles vivent en milieu rural, généralement au sein de petites communautés dispersées suivant une densité très faible (6,5 hts/km² en moyenne), mais aussi dans des centres semi-urbains plus peuplés.

La densité de population varie entre les deux extrêmes suivants : les chasseurs-cueilleurs traditionnels qui exploitent de très vastes territoires avec une densité de moins de 1 ht/km²; les agriculteurs installés aux carrefours commerciaux et qui exploitent un territoire figé, limité, avec une densité de plus de 50 hts/km², la plupart des populations se situant entre ces deux extrêmes.

En milieu « traditionnel », ces populations rayonnent sur de vastes superficies de forêt suivant des systèmes de rotation saisonnière favorables à la régénération du milieu. Ainsi, l'aire d'exploitation d'un village ou d'un hameau s'étend en général sur plusieurs dizaines d'hectares de part et d'autre de la piste. A titre d'exemple, la superficie du terroir forestier d'un village Boyela (RDC) de 200 personnes couvre environ 110 km² (Sato, 1983). On a également pu estimer à 400 km² la surface utilisée par un ensemble de 3 ou 4 camps Pygmées Aka en RCA (Bahuchet, 1992), alors que le territoire des Pygmées Mbuti en RDC varie de 150 à 300 km² (Ichikawa, 1978).

Il faut cependant noter que les données démographiques dont nous disposons ne sont pas fiables. Les recensements nationaux, en général dépassés, n'ont pas toujours été

menés dans les meilleures conditions. Les taux de croissance, notamment, sont de ce fait plus mathématiques que réels.

Comme le souligne Weber (1996 : 3) « *Les projets de création d'aires protégées [par exemple] se sont beaucoup appuyés sur l'idée d'une 'démographie galopante', sans pour autant que la densité de population [nombre d'habitants par unité de surface] ni la 'pression démographique' [nombre d'habitants par unité de surface exploitée] ne soient connues. Ainsi dans le cas fameux de Korup [Cameroun] l'argument démographique est présent mais la densité n'est pas donnée. Puis les auteurs expliquent que certaines évaluations n'ont pu être menées en raison de la trop grande dispersion des habitants ...* »

La structure démographique d'un village est déterminante en termes de modalités d'exploitation du milieu. Dans les villages, deux cas de figure sont observés : (1) toutes les tranches d'âge sont représentées - structure équilibrée - (2) la tranche d'âge des adultes (particulièrement les hommes) est absente, le village étant essentiellement composé de vieillards, d'enfants et de femmes chefs de famille célibataires, divorcées ou veuves - structure déséquilibrée -. Les villages qui présentent une structure démographique déséquilibrée soit sont contraints à la sous-productivité et exploitent des surfaces réduites - cas des populations de la Lopé, au Gabon (Binot 1998) - , soit se spécialisent dans la commercialisation de produits forestiers, voire dans des formes de proto-arboriculture - cas des populations littorales en Guinée Equatoriale (Dounias, 1997).

Enfin, la prise en considération de deux types de populations (résidents permanents, résidents occasionnels) est nécessaire. En effet, les résidents occasionnels contribuent à l'économie du village et sont nombreux. On observe entre 30 et 60% de résidents occasionnels dans les villages, notamment en Guinée Equatoriale (Cayuela Serrano, 1997a, 1997b, 1998) et au Cameroun (Joiris & Tchikangwa Nkanje, 1995).

b) Forte dépendance vis-à-vis du milieu naturel

- Importance des activités de prédation pour l'alimentation et les besoins de première nécessité
- Augmentation de la pression sur le milieu liée à la perte de revenus provenant des secteurs de rente (café/cacao)

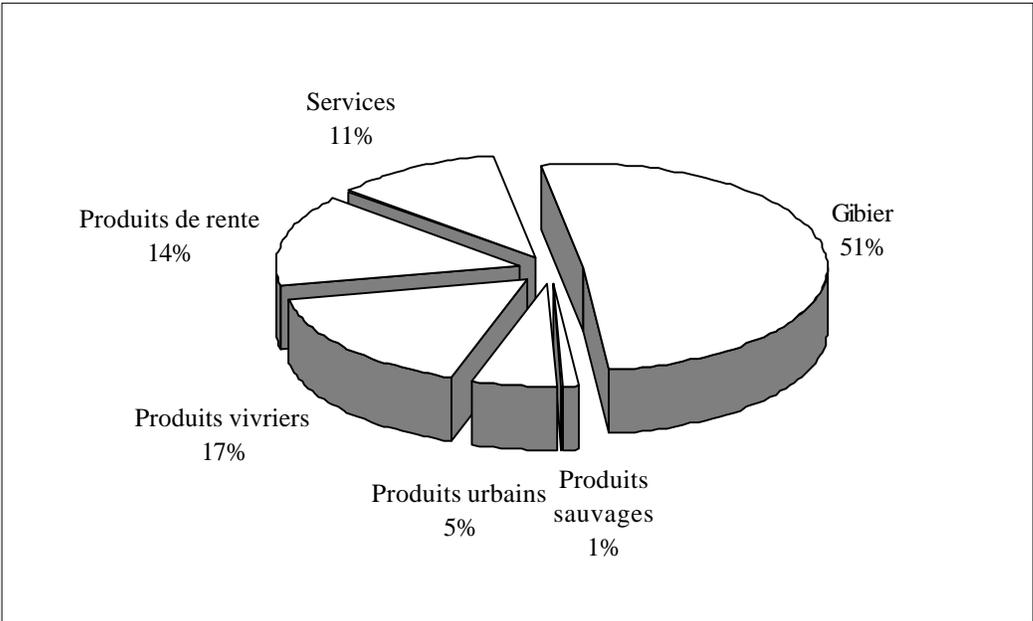
Quelle que soit leur économie, ces populations dépendent toutes des produits sauvages de la forêt pour leur alimentation et l'acquisition de biens de première nécessité, qu'elles pratiquent elles-mêmes la chasse, la collecte et la pêche, ou qu'elles se fournissent auprès de chasseurs-collecteurs ou de pêcheurs spécialisés.

L'agriculture fournit principalement l'aliment de base féculent, c'est-à-dire la part énergétique du régime alimentaire, tandis que la forêt procure une grande partie des protéines et des vitamines, la quasi-totalité des protéines provenant de la chasse et de la pêche (voir notamment à ce propos Hladik & Al. 1993, Froment & Al. 1996). Cette situation est complètement différente de celle que l'on trouve à Sao Tomé, par exemple, où la population de l'île (descendants d'esclaves/ouvriers agricoles) ne dépend pas

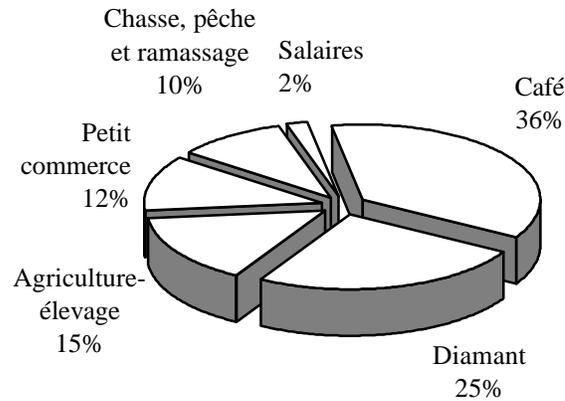
directement des ressources naturelles pour sa subsistance (salaires, nourriture en partie importée) et n'exerce traditionnellement pas d'activités de prédation.

Par ailleurs, on constate partout que la chute des secteurs rentables de l'économie villageoise entraîne une augmentation de la pression sur le milieu forestier, particulièrement sur le gibier (voir notamment Delvingt, 1997). On constate aussi que ce phénomène est plus marqué lorsqu'il n'existe qu'une seule source de revenus.

Graphique 1 : Recettes déclarées des 26 ménages du village de Mekas (Dja, Cameroun) pour 1993-1994 (Joiris & Tchikangwa Nkanje, 1995)



Graphique 2 : Recettes déclarées des 23 ménages de Kanaré (Ngotto, RCA) pour 1994 (de Garine, 1996)



Le graphique 1 illustre la situation, au Cameroun, dans une zone caractérisée par un seul secteur de rente (café/cacao). Dans ce cas, les faibles revenus tirés du café/cacao (14%) sont compensés par ceux provenant de la vente de la viande (51%).

Le graphique 2 tiré d'un exemple centrafricain montre bien comment la perte de vitesse du secteur café/cacao peut être atténuée, en termes de pression sur le milieu, grâce à l'existence d'autres secteurs rentables. Dans ce cas, les faibles revenus tirés du café/cacao (36%) sont compensés par ceux provenant du diamant (25%) et des salaires (2%) contre seulement moins de 10% provenant de la vente du gibier.

c) Typologie économique (et non ethnique)

- Prédominance d'essarteurs traditionnels ou agriculteurs itinérants sur brûlis (80% de la population rurale) qui se consacrent également à des activités de prédation (chasse, pêche, cueillette)
- Présence de *spécialistes* qui sont par ordre d'importance, des chasseurs-cueilleurs, des pêcheurs fluviaux et des pêcheurs maritimes

Les populations rurales d'Afrique centrale représentent une réelle mosaïque culturelle, linguistique, près de 730 langues étant parlées. Les représentants d'une même ethnie sont souvent répartis dans plusieurs pays, au sein de villages qui pratiquent des économies différentes.

Au Congo, les Bakota sont des essarteurs-exploitants miniers artisanaux dans certains villages et au Gabon, des essarteurs traditionnels. De même, les Bakwele de l'extrême sud-est du Cameroun exercent la pêche en eau douce associée à l'agriculture, la chasse et la collecte, alors qu'ils sont plutôt des essarteurs traditionnels/cultivateurs de rente dans le nord du Congo.

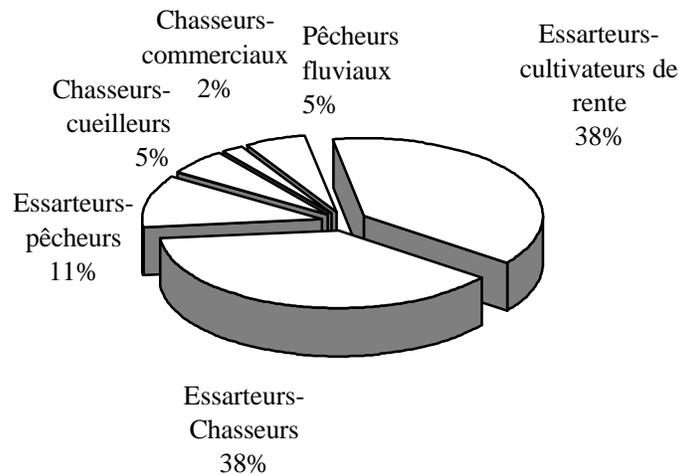
On répertorie au moins cinq types d'économie dans le milieu forestier dense et humide du Bassin congolais.

Les essarteurs traditionnels, communément appelés *agriculteurs sur brûlis*, sont les plus nombreux (80% de la population rurale). Ils pratiquent l'agriculture itinérante et, de façon complémentaire, la chasse, la collecte et la pêche ainsi que, dans certains cas, les cultures de rente (café, cacao, voire coton) ou l'exploitation minière artisanale.

Les chasseurs-cueilleurs *Pygmées*, et d'autres *spécialistes* tels que les pêcheurs fluviaux, les pêcheurs maritimes et les agriculteurs-pêcheurs sont moins nombreux (sans doute 20% de la population rurale). [pour plus de détails sur ces différents types d'économie, voir Joiris 1994, 1997].

Quant aux Pygmées, contrairement à une idée très répandue, ils ne représentent qu'une minorité de la population rurale (probablement 5%) dispersée de l'Atlantique à la région des Grands Lacs, entre le 4ème parallèle nord et le 4ème parallèle sud. Ils sont représentés par de nombreux groupes linguistiquement différents et isolés les uns des autres. Par contre, ils sont étroitement associés, depuis des générations, à d'autres populations forestières, particulièrement les agriculteurs, avec lesquels ils partagent les habitudes culturelles et quelquefois la langue. Sociologiquement parlant, les Pygmées et leurs voisins agriculteurs constituent ainsi une entité (Joiris, 1998).

Graphique 3 : Tendances probables des différents types d'économie locale dans les zones d'intervention du Programme ECOFAC au Cameroun, Gabon, Congo et en RCA (Joiris, 1996)



De plus, quelle que soit l'économie pratiquée et le groupe concerné, il est à noter que nous sommes en présence de systèmes économiques qui, de longue date, n'ont rien d'autarcique puisqu'ils étaient intégrés dans des complexes symbiotiques régionaux. Depuis l'époque coloniale, ces systèmes ont également été modifiés à la suite de la sédentarisation, de l'introduction des cultures de rente et de l'implantation des grandes concessions coloniales (caoutchouc, etc.) puis des compagnies forestières. Les Pygmées du sud-est du Cameroun, par exemple, pratiquent tous l'agriculture itinérante sur brûlis, certains exploitent même des plantations de café et de cacao.

Compte-tenu de ces éléments, il est plus pertinent de caractériser les populations villageoises du Bassin congolais selon le type d'économie qu'elles pratiquent plutôt que selon leur identité ethnique ou linguistique.

d) Typologie foncière

- Prédominance d'un modèle caractérisé par des droits d'usage familiaux sur le terroir communautaire du village
- Cas particuliers de propriétés lignagères et d'un rapport plus figé à la terre (exemple des Mboko, Odzala, Congo-Brazzaville ; populations ripuaires)
- Cas particulier de l'héritage de la colonisation espagnole en Guinée Equatoriale avec l'intégration au terroir coutumier de terres relevant du droit national

Très souvent, les systèmes fonciers coutumiers mis en vigueur en zone forestière reposent sur la *propriété collective, inaliénable*, avec des imbrications interethniques. Les règles coutumières sont complexes et varient d'une société à l'autre, mais d'une manière générale, le terroir d'un village ou d'un hameau s'étend bien au delà des terres cultivées et il est reconnu par le droit foncier coutumier. C'est plutôt de *droits d'usage* que de propriété à proprement parler dont il est question ici. Il n'existe pas de « chef de terre », les interlocuteurs pour les questions foncières étant des « chefs de lignée » ou « de lignage ». Les décisions sont toujours prises collégialement, au niveau de la communauté villageoise.

Les communautés villageoises distinguent différents échelons de tenure foncière portant globalement sur les terres de culture, les jachères de plus ou moins longue durée, les sites des anciens villages et les forêts communautaires ou « forêts vierges ». Les terres de culture et les jachères reviennent à la famille du premier défricheur. Il existe des cas où des femmes sont « propriétaires », mais normalement, les terres se transmettent par les hommes. Le droit portant sur les terres destinées aux cultures de rente, de par la pérennité de l'occupation de l'espace et l'investissement financier qu'elles représentent, s'est modifié pour tomber dans le domaine de la propriété individuelle.

Le terroir forestier se répartit en zones de chasse, de cueillette et de pêche exploitées saisonnièrement et pour lesquelles il n'existe qu'une priorité en termes de droit d'usage pour un temps limité (saison). Les vastes forêts de chaque communauté villageoise forment un tout aux limites définies par des cours d'eau ou des collines. Il n'existe pas pour autant de démarcations claires, les terroirs de villages mitoyens étant souvent imbriqués. Enfin, les sites des anciens villages, qui se trouvent tant dans les terroirs agricoles que forestiers, occupent une position particulière dans le droit foncier coutumier avec une priorité, en matière de droit d'usage, aux descendants des premiers occupants.

Néanmoins, quelques groupes (comme les Mboko dans le Parc national d'Odzala, au Congo) qui entretiennent un rapport plus figé à la terre font figure d'exception : la forêt est divisée en « propriétés foncières » qui se transmettent par héritage au sein de quelques lignées bien spécifiques du village. Les limites de ces « propriétés foncières » sont clairement établies, mais ces forêts sont libres d'accès et d'utilisation pour le reste de la population, moyennant une reconnaissance symbolique en termes de droit d'usage. Les

décisions relatives à la terre se prennent en présence de tous les « propriétaires fonciers » tout en concernant le reste de la communauté villageoise.

Un autre cas particulier est celui des populations ripuaires, c'est-à-dire les habitants des rives des fleuves et des zones marécageuses qui associent la pêche spécialisée et l'agriculture d'appoint, en RDC par exemple. Souvent, la superficie réduite des terres exondées provoque la concentration de l'habitat formant de grands villages composés de nombreux hameaux hétérogènes sur le plan lignager. Le développement des villes et des centres de commerce accentue ce processus. Dans ce contexte, la terre de culture fait l'objet d'une propriété collective inaliénable (comme chez les essarteurs traditionnels) tandis que les pêcheries et les barrages peuvent relever d'une propriété individuelle très marquée.

En Guinée Equatoriale, contrairement à ce que l'on connaît ailleurs en Afrique centrale, les limites du terroir coutumier peuvent faire l'objet d'une reconnaissance qui sort du champ coutumier au sens strict du terme et qui relève plutôt d'une partition pseudo-administrative au niveau du dernier échelon des instances de décision politiques et administratives ("Presidente de Consejo"); suivant cette logique, les villageois disent pratiquer une gestion villageoise de la chasse (contrôle du nombre de chasseurs extérieurs au village et de la durée de leur séjour dans le terroir). Concernant les propriétés villageoises privées, on distingue deux types de forêts privées : les "fincas rusticas forestales" qui sont des propriétés individuelles et les "reservas de poblado" qui sont des propriétés collectives au niveau de un ou plusieurs "Consejos de poblado". Ces dernières se trouvent essentiellement le long de la frange littorale (raisons historiques, époque coloniale). Les propriétés privées individuelles ou collectives peuvent avoir été délimitées et certifiées (acte de délimitation, certificat de forêt) sans pour autant que l'autorisation de coupe ait été accordée par le Ministerio de Pesca y Forestal. Dans ce cas, elles ne sont pas légalement la propriété des villages et ne peuvent donc pas être exploitées à leur profit. Cependant, les populations locales qui détiennent des documents administratifs pour lesquels ils ont parfois versé des sommes importantes considèrent qu'elles en sont propriétaires. Les modifications introduites dans la nouvelle loi forestière de 1997 ont pour effet de renforcer ce malentendu. Certaines forêts privées complètement légalisées sont exploitées par les compagnies forestières au profit de leur propriétaire (accord entre les deux parties) (Joiris & Cayuela Serrano, 1998).

2.1.2. Caractéristiques exogènes

- Existence ancienne de complexes symbiotiques régionaux
- Présence de populations allogènes
- Contacts réguliers entre le village, les centres urbains/semi-urbains et les pôles de développement économique (concessions forestières, etc.); filières commerciales internationales
- Le rôle prépondérant des élites

a) Des complexes symbiotiques régionaux

Les sociétés forestières d'Afrique centrale s'inscrivent de longue date dans des *complexes symbiotiques régionaux*. Plus une société est spécialisée (pêcheurs spécialisés, chasseurs-collecteurs, agriculteurs), plus ses membres ont tendance à vendre ou à échanger ce qu'ils produisent et à se procurer auprès de leurs voisins ce qu'ils ne produisent pas. Partout, les essarteurs complètent leur alimentation par des denrées forestières suivant deux stratégies principales : soit qu'ils se les procurent auprès de groupes voisins, soit qu'ils se spécialisent eux-mêmes dans la chasse et la collecte et qu'ils augmentent le temps consacré aux activités forestières. Les niches écologiques particulières des zones marécageuses ont favorisé le développement de systèmes économiques spécifiques, comprenant des groupes de *pêcheurs* établis dans les îles au milieu des rivières, et des *pêcheurs-agriculteurs* cultivant les terres alluvionnaires. Depuis très longtemps, ces zones sont caractérisées par des échanges symbiotiques régionaux et par la spécialisation des activités dans la pêche et dans les échanges commerciaux (Joiris & Bahuchet, 1994).

b) La présence de populations allogènes

En dehors de cas particuliers, comme peut-être celui des migrants Nande venant du Kivu, à la recherche de nouvelles terres agricoles dans l'Ituri (Peterson, 1992), on ne peut pas réellement parler d'un « front pionnier » en Afrique centrale. En effet, les populations dites allogènes se retrouvent partout, mais leurs migrations se sont étalées dans le temps, parfois depuis la période précoloniale, et elles ne sont souvent le fait que d'individus isolés ou de groupes qui restent largement minoritaires.

Très peu documentée, cette problématique concerne pourtant des populations [commerçants ouest-africains (Sénégalais, Maliens, etc.), chasseurs/pêcheurs Kaka et commerçants/agriculteurs Bamileke/Bamoun au Cameroun, ou exploitants de mines artisanales d'or, de diamant - voir travail de Mogba en RCA] qui exercent des activités économiques localement importantes telles que la vente de produits manufacturés et du bétail sur pied, l'achat d'ivoire, d'or ou de diamant, l'exploitation de cultures commerciales (ananas, café, cacao, palmier à huile, etc.), la chasse et la pêche commerciale.

Certaines régions, comme celle du Parc National des Virunga, en RDC, présentent un dernier cas de figure problématique et encore moins étudié : celui des réfugiés (sur la question des réfugiés rwandais dans le parc des Virunga, voir par exemple Arnoldussen et Nzabandora Ndi Mubanzi, 1996).

c) Des contacts réguliers entre le village, les centres urbains/semi-urbains

Comme indiqué plus haut, les communautés villageoises du Bassin congolais ne vivent aucunement en autarcie. Elles sont très souvent composées d'environ 30 à 60% de résidents occasionnels (parents qui sont des ruraux, des salariés dans les compagnies forestières, etc.) dont la plupart conservent, aux côtés des résidents permanents, leurs droits d'usage et une certaine autorité dans les affaires du village (participation des élites aux associations, etc.). Ces personnes génèrent ponctuellement des apports monétaires au niveau familial. A ce propos, le cas de la Guinée Equatoriale est le plus parlant. En effet, ce pays dont au moins la moitié de la population nationale s'est trouvée en exil (politique et économique) est celui qui présente les habitations villageoises les plus modernisées (sol en ciment, mobilier, etc...).

Dans les régions où les églises chrétiennes sont bien implantées (comme au Cameroun), les activités religieuses impliquent aussi des déplacements réguliers vers les centres semi-urbains et urbains. Ce lien étroit entre la ville et la campagne explique en partie l'importance encore peu connue des filières commerciales/d'échange entre les villages et les centres urbains/semi-urbains concernant les produits non ligneux (voir notamment les travaux d'APFT). En dehors des régions difficiles d'accès et de circulation comme le nord-est de la RDC ou certaines zones en République Centrafricaine, on constate que les économies rurales s'adaptent rapidement autant à la création de pôles de développement régionaux (concessions forestières, routes, projets, etc.) qu'à la disparition de ceux-ci. Le caractère relativement éphémère des carrefours dits commerciaux que l'on trouve en pleine forêt, là où passent les grumiers, est bien symptomatique de ce comportement économique que l'on peut qualifier d'opportuniste (vente de plats de gibier, boissons, prostitution, etc.). Les villages des environs profitent des circonstances et modifient leurs activités en fonction du marché.

Les rentrées monétaires générées ne serait-ce que par une minorité des habitants d'un village peuvent également susciter de nouveaux comportements économiques pour des raisons qui relèvent plus de contingences sociales que matérielles. C'est le cas relevé dans des villages riverains d'une aire protégée au Cameroun où les salaires de quelques-uns ont provoqué l'augmentation du montant de la « dot » et par répercussion, l'augmentation de la pression de chasse (source principale de revenus pour les non salariés).

Enfin, les économies villageoises s'inscrivent dans des réseaux commerciaux internationaux. En Guinée Equatoriale, par exemple, sur la côte littorale, des caractéristiques démographiques particulières, à savoir la quasi absence de la tranche d'âge intermédiaire qui date du régime antérieur et la forte mobilité internationale de la population, ainsi que l'accessibilité du village par les axes de communication maritime et terrestre ont favorisé le développement d'une économie très monétarisée. Ces facteurs ont vraisemblablement conditionné des choix particuliers en termes de modalités d'exploitation du milieu : valorisation des domaines de production les plus rémunérateurs (pêche maritime, arboriculture de rente, forme de "proto-arboriculture") au détriment des autres secteurs de production (agriculture vivrière, chasse, cueillette) et de la diversité du système de production traditionnel (Joiris & Cayuela Serrano, 1998 ; Dounias, 1997). N'oublions pas qu'en Guinée Equatoriale toujours, suite à une rupture de connaissances provoquée par l'exil, on trouve sur les marchés urbains et semi-urbains

des produits forestiers non ligneux (graines, plantes médicinales, etc.) en provenance du Cameroun (Sunderland, 1998). Il est très probable que ce type d'échanges internationaux qui impliquent les économies villageoises soient en vigueur dans d'autres régions du Bassin congolais, comme entre la RDC et le Congo-Brazzaville (commerce à longue distance sur le fleuve Congo-Oubangui).

d) Le rôle prépondérant des élites

Dans le dialogue que les intervenants extérieurs entretiennent avec les communautés villageoises, les élites jouent un rôle important. « Dans la zone forestière du sud-camerounais, le vocable élite regroupe l'ensemble des personnes qui ont fait des études, travaillent en ville, possèdent des biens et exercent une quelconque influence sur les populations, soit des personnes du terroir qui vivent au village où elles ont une position sociopolitique privilégiée. Ce groupe de personnes n'est pas monolithique. Il est fondamentalement hétérogène et fragmenté ... Les élites modernes ... jouissent d'un capital intellectuel et symbolico-idéologique qui les situe plus ou moins au dessus des notabilités et des leaders villageois. Elles sont toutes des émanations administratives et en cela ne se sentent pas comptables à l'égard des populations de leurs logiques de positionnement. Il arrive même que certaines d'entre elles, pourtant élues du peuple, ne daignent pas assurer la défense des intérêts des populations qu'elles sont pourtant appelées à représenter au niveau local et national. De manière globale, l'attitude des élites sur la question de l'exploitation forestière est fortement décriée par les populations qui pensent qu'elles sont complices de la braderie forestière. » (Bigombé Logo & Nkoum-Me-Ntseny, 1998 :9-10).

2.1.3. Synthèse

Tout ceci nous amène à élargir la représentation quelque peu abstraite présentée par la « Synthèse sur les SLGF » de IR1. Outre le facteur politique qui n'a pas été repris ici en raison de son caractère relativement homogène (régime traditionnellement de type acéphale), plusieurs typologies sont donc identifiables concernant les caractéristiques endogènes et exogènes des communautés rurales. Cette grille devrait permettre à la composante IR1-CARPE d'augmenter la capacité des projets/programmes auxquels elle souhaite venir en appui en s'assurant que ceux-ci opèrent une adéquation correcte entre pré-supposés et terrain. Rappelons cependant un constat : en général, peu de données quantifiées et fiables sont disponibles dans les zones d'intervention des projets.

Tableau 2 : Evaluation des connaissances de base sur le milieu rural en Afrique centrale

Caractéristiques endogènes	Connaissances
Démographie	Imprécises
Degré de dépendance vis-à-vis de la forêt	Assez mal connu
Systèmes économiques	Bien connu
Systèmes fonciers	Bien connu

Caractéristiques exogènes	
Degré de persistance des anciens complexes symbiotiques régionaux	Mal connu
Impacts économiques et écologiques des populations allogènes	Mal connu
Impact économique et écologique des relations entre le village, les centres urbains/semi-urbains et les pôles de développement économiques nationaux -internationaux	Mal connu
Le rôle des élites	Peu étudié

2.2. Les autres utilisateurs des ressources

2.2.1. Le milieu urbain et semi-urbain

Les villes et les bourgs

Les carrefours commerciaux

Les campements d'ouvriers dans les concessions forestières essentiellement (mode de vie à caractère semi-urbain)

L'analyse des relations entre le monde urbain et le monde rural est déterminante pour cerner les modalités d'exploitation du milieu dans le Bassin congolais. Très peu traité auparavant, ce thème commence à faire l'objet de publications, particulièrement en ce qui concerne le commerce des produits non ligneux tels que le gibier, par exemple au Cameroun (Ioveva, 1998), le rotin, en Guinée Equatoriale (Sunderland, 1998b) ou au Cameroun (Defo, 1999). Plusieurs études récentes traitent des relations ville-forêt dans plusieurs pays d'Afrique centrale (Trefon, 1995, 1997, 1998a, 1998b ; voir aussi le dernier APFT News) et font l'objet de réflexion sur des alternatives pour une exploitation durable (Trefon & Defo, 1999; Bahuchet, 1998). A travers la description des pratiques associatives urbaines, d'autres montrent en quoi l'avenir de la forêt passe de façon évidente par la ville (Romainville & Ioveva, 1999). Peu d'études abordent encore les flux avec les centres ruraux à caractère semi-urbain comme les campements d'ouvriers dans les compagnies forestières, les sites d'orpillage plus ou moins artisanal ou les carrefours commerciaux, certaines monographies commençant cependant de traiter des populations rurales rassemblées dans les bourgs.

La composante IR5-CARPE s'intéressant déjà à cette problématique [voir les travaux sur les marchés au Gabon (Yembi), en Guinée Equatoriale (Sunderland 1998a), en RDC (Liengola Bauma), au Congo Brazzaville (Kimpouni) ou au niveau régional (Clark & *al.*), sur la viande de brousse (Wilkie) et sur le rotin à l'échelle de l'Afrique centrale (Sunderland)], nous ne reprendrons pas ces données dans le présent rapport.

2.2.2. Les sociétés d'exploitation industrielle/commerciale

Les compagnies d'exploitation du bois

Typologie (extraction/transformation)

Les engagements contractuels

Les relations avec les populations locales

La gestion durable des écosystèmes

Les exploitants de plantations commerciales

Les mineurs

Les sociétés de safari (chasse sportive)

Les sociétés d'exploitation industrielle et commerciale constituent une autre catégorie d'utilisateurs locaux des ressources qui interagit avec les communautés rurales. Celle-ci concerne les compagnies d'extraction de bois, les exploitants de plantations commerciales (ananas, palmiers à huile, etc...) ainsi que, dans une moindre mesure, les mineurs plus ou moins artisanaux (or, diamants) et les sociétés privées de safari (chasse

sportive). La littérature la plus répandue concerne l'exploitation industrielle du bois mais, à l'instar de Ndinga Assitou (1996) pour le Congo Brazzaville, peu de publications font le bilan des engagements contractuels et des investissements éventuels dans une exploitation durable pas plus qu'elles n'évaluent les retombées de l'exploitation forestière sur le développement des populations. En dehors des « obras sociales » en Guinée Equatoriale, celles-ci sont d'ailleurs inexistantes dans les autres pays du Bassin congolais : au Cameroun, les cahiers des charges des entrepreneurs forestiers prévoient que 10% de la redevance forestière reviennent aux communautés riveraines sous forme d'oeuvres sociales (routes, écoles, ...) mais ainsi que le mentionnent Bingombe Logo & Nkoum-Me-Ntensy (1998 : 9), ces dispositions ne sont pas appliquées.

Les autres secteurs économiques repris dans cette catégorie ne sont pratiquement pas étudiés, tout au moins au regard de leur incidence sur la gestion des écosystèmes forestiers. Enfin, à notre connaissance, les sociétés privées de safari (hors AP) n'ont encore fait l'objet d'aucune intervention.

2.2.3. Les gestionnaires des aires protégées

- Typologie des gestionnaires des AP
- Les enclaves de protection
- Le monitoring des AP

La dernière catégorie d'utilisateurs locaux des ressources concerne ce que l'on peut appeler les « gestionnaires des aires protégées ». Il s'agit en général de Ministères nationaux de tutelle soutenus financièrement par des projets ou des ONG occidentales qui ont une large marge de manoeuvre dans les politiques d'aménagement. Pour l'ensemble du Bassin congolais, plusieurs dizaines d'enclaves de protection trouvent leur place là où les sociétés forestières soit n'ont pas obtenu de concessions, soit ont déjà exploité des forêts qui ne présentent plus un intérêt commercial suffisant. Ces enclaves, qui ne représentent que 5% environ de la superficie des zones forestières, ont divers statuts juridiques, allant du parc national (protection intégrale) jusqu'à la Réserve de Biosphère (intégrant les activités humaines). Contrairement au projet de parc national de Garamba par exemple (de Merode, 1998), en RDC, et malgré l'intervention d'un nombre important de chercheurs, les AP du Bassin congolais sont rarement gérées suivant un monitoring biologique et socioéconomique.

La composante IR1-CARPE ne traitant pas de cette question en priorité, nous n'aborderons pas ici cette problématique et nous proposons à présent de passer rapidement en revue les projets/programmes qui tendent à intervenir auprès des utilisateurs locaux du Bassin congolais dans le but de promouvoir une exploitation durable des écosystèmes forestiers.

3. LES PROJETS/PROGRAMMES VISANT A UNE EXPLOITATION DURABLE DES ECOSYSTEMES FORESTIERS

3.1. Typologie des projets/programmes de gestion durable

De nombreux projets/programmes visent à venir en appui aux utilisateurs locaux des ressources dans le but de promouvoir ou de renforcer des modalités durables d'exploitation. De prime abord, il est important de souligner que ces approches concernent essentiellement les communautés rurales, parfois périurbaines, ainsi que, dans une certaine mesure, les compagnies d'exploitation forestières. Les autres utilisateurs locaux des ressources, tels que ceux identifiés dans le chapitre précédent, ne sont pratiquement jamais approchés, probablement parce que soit leur existence soit leur fonctionnement sont mal connus de la part des opérateurs et des bailleurs de fonds.

Suivant la typologie de Nguiringui (1997), ces projets/programmes entrent essentiellement dans quatre catégories : projets de planification, projets de recherche/formation¹, projets de gestion durable (dans et hors AP) et projets d'aménagement forestier. En ce qui concerne les réalisations sur le terrain, cette typologie est basée sur la division fonctionnelle de l'espace et sur les objectifs poursuivis. Remarquons que très peu d'entre eux concernent les périphéries urbaines² ; pratiquement aucun les filières ville-forêt. Notons enfin que cette approche ne peut faire l'économie des plans d'aménagement nationaux, des infrastructures routières/ferroviaires et des projets de renforcement institutionnel [exemple du Programme de service conseil pour la gestion des ressources naturelles et l'environnement (SECOGERME) en RCA, avec une série de formations à l'approche participative (et non répressive)].

La liste de ces projets/programmes serait fastidieuse à compiler et devrait faire l'objet d'un rapport en soi. A ce stade, ce qui nous paraît le plus pertinent est de dégager les tendances intéressantes. C'est le cas, notamment, pour les (rares) projets qui allient conservation, développement et exploitation industrielle du bois (exemple du programme ECOFAC en RCA, dans la forêt de Ngotto) ainsi que des projets de conservation en dehors des aires protégées (cas, au Cameroun, des projets tels que Mont Kilum géré par l'UICN, ou Limbe/SOLALA soutenu par l'OIBT ou des projets de conservation qui intègrent dans leurs interventions la périphérie de l'AP comme ECOFAC Cameroun, dans la Réserve de Biosphère du Dja). De même, les rares exemples de médiation patrimoniale mise en œuvre, au Congo-Brazzaville, dans le Projet de conservation de Conkouati, dans le sanctuaire à gorilles de Lengui-Lengui, près du Parc National d'Odzala, ou dans la gestion des plantations de peupliers de l'UAIC, près de Pointe Noire, peuvent servir de modèle pour d'autres régions.

¹ Comme, au Congo-Brazzaville, le Projet PARCS, qui œuvre dans le domaine de la formation des cadres chargés de la gestion et de l'administration des AP (NYZS/WCS), et, dans tous les pays du Bassin congolais, le programme APFT (EU/DG VIII) qui tend à promouvoir une meilleure prise en compte du facteur humain dans le développement et la conservation.

² Projet canadien à Mbalmayo (Cameroun) ; Projets de réhabilitation écologique des collines de Bangui, en RCA (GTZ).

Ainsi que le souligne bien J.Cl. Nguiringuiri, les nouvelles orientations en matière de gestion des écosystèmes forestiers concernent actuellement quatre secteurs : les processus de planification, la gestion des aires protégées, la création de « forêts communautaires » ou « forêts villageoises » et enfin, l'aménagement de la forêt à des fins de production de bois.

Dans les phases de planification et de mise en œuvre des projets/programmes, les processus de planification sont évidemment déterminants. Pour l'Afrique centrale, il s'agit des Programmes d'Action Forestiers (PAFT³/PAFN) créés en 1985/révisés en 1990, ainsi que des Plans de Gestion ou d'Action Environnementale (PNGE/PNAE). Ces processus conditionnent les orientations majeures en aval même si la plupart des projets concernés ne les appliquent pas encore réellement. Il en va ainsi des projets de gestion des aires protégées qui s'inscrivent aujourd'hui pratiquement tous dans la perspective de projets intégrés de conservation et de développement (PCDI) mais pour lesquels il n'existe pas encore de structure de cogestion opérationnelle [voir à ce propos les travaux de l'UICN/GTZ (1998) dans le cadre d'un réseau de réflexion et d'appui aux processus de cogestion dans le Bassin du Congo].

Un autre fait marquant de cette décennie concerne la mise en place de réformes institutionnelles et de nouvelles législations forestières caractérisées par la volonté de décentraliser la gestion des ressources forestières. Ces réformes qui sont encore en cours au Congo et au Gabon, ont déjà donné lieu à l'apparition, au Cameroun, du nouveau concept de « forêts communautaires » ou « forêts villageoises » (inscrit dans la loi promulguée en janvier 1994, décret d'application élaboré en 1995). Le MINEF suit ainsi une série d'expériences de création de forêt communautaires, soit à l'initiative de projets (API-Dimako, Tropenbos, APFT/Gestion périphérique du Dja, etc...), soit à l'initiative des populations elles-mêmes ou plutôt de leurs élites. En Guinée Equatoriale, l'intégration du concept colonial de *reservas de poblado* dans la nouvelle loi forestière promulguée en 1997 relève d'une approche du même ordre quoique plus ancienne. Ainsi que nous le développons dans le chapitre suivant, ces approches consensuelles de gestion des forêts ne sont pas encore au point mais elles présentent l'intérêt, en analysant les processus de leur mise en place, d'en affiner la conception.

Le dernier axe d'intervention dans le domaine de la gestion durable se situe à l'interface entre exploitation et aménagement, et porte sur l'aménagement de la forêt à des fins de production de bois. Encore plus que le précédent, ce secteur ne concerne au mieux que des actions pilotes. Il n'en est encore qu'au stade de projet et nécessite d'être clarifié, particulièrement pour ce qui a trait à la nécessité impérieuse de plans d'aménagement et à l'idée de l'institutionnalisation de structures (Etat, paysans, exploitants forestiers).

3.2. L'imaginaire des projets

Ainsi que nous venons de le souligner, le leitmotiv est à la décentralisation, l'approche intégrée, la gestion participative et, simultanément, la constante semble être au

³ PAFT-Congo (1994), aspects industriels de gestion du bois et gestion de AP.

tâtonnement, à l'expérimentation, voire à l'incapacité institutionnelle à faire appliquer ce qui, dans des conditions d'instabilité sociopolitique notoire, peut parfois paraître relever de l'utopie. Face à ces difficultés, le décryptage de l'imaginaire des projets (à partir de l'analyse des TDR et des options sur le terrain) permet de mettre au jour des paradoxes qui soulignent à la fois certains décalages par rapport à la réalité et le constat de la faible connaissance des systèmes locaux de gestion. Que ces approches visent la conservation ou d'autres objectifs prioritaires, on retrouve ainsi un certain nombre de points communs dans les discours qui les sous-tendent. L'analyse de ces discours peut certainement permettre à IRI-CARPE de limiter les risques d'erreurs dans sa démarche cherchant à s'appuyer sur les Systèmes Locaux de Gestion des Ressources Forestières (SLGRF).

À la recherche des SLGRF perdus...

Les projets s'intéressant aux SLGRF sont surtout, en Afrique centrale, les projets de conservation-développement. À cet égard, le projet ECOFAC est représentatif des « représentations » des SLGRF que se font les concepteurs et les opérateurs de projet. Ces représentations sont contradictoires. D'un côté on retrouve la crainte de populations envahissantes et incontrôlées, ce qui justifie une conception défensive de la conservation. D'un autre côté, la gestion participative ne peut se concevoir que s'il y a convergence entre les « règles traditionnelles » et les objectifs de la conservation, une harmonie avec l'environnement (éventuellement perdue sous l'effet des « atteintes extérieures » qui auraient miné le fondement des SLGRF). Les projets de conservation-développement gèrent chacun à leur manière les contradictions éventuelles entre les deux jugements que nous venons d'exposer. La tendance actuelle semble toutefois appuyer l'hypothèse d'une redécouverte d'un passé de relations harmonieuses entre l'homme et la nature, avec le retour aux « règles traditionnelles » de gestion et aux « droits (et devoirs) anciens. »

On retrouve ainsi une idée assez répandue d'un passé (bon) gestionnaire et d'une perte des prérogatives consécutive à la colonisation et à la constitution d'un État centralisé qui aurait déresponsabilisé les communautés. Si tout n'est pas faux dans cette opinion, on peut toutefois se demander comment le mode de gestion censé avoir existé et disparu serait resté (par quel miracle ?) potentiellement intact, encapsulé, et prêt à resservir par la vertu de la dévolution ?

C'est implicitement la même logique que l'on va retrouver dans la distinction « chasse de subsistance » (supposée connaître des régulations pour prévenir la dégradation de la ressource faunique) et « chasse commerciale » (anarchique). Bien qu'elle présente l'intérêt de rompre avec l'assimilation de tout chasseur à un « braconnier » dans l'idéologie conservacionniste, on peut se demander si cette opposition ne renvoie pas, là aussi, à l'idée de césure radicale entre l'interne (le village) et l'externe (les villes), une vision de la communauté originelle qui serait « en harmonie » avec le milieu, et des liens avec la ville qui « corrompraient » les communautés. Les travaux d'A. Takforyan sur la chasse dans quelques villages de l'Est-Cameroun semblent montrer que les principales règles prévalant sont essentiellement des règles de répartition communautaires des prises des chasses, sans qu'il soit possible de repérer des dispositions spécifiques pour gérer la ressource, malgré la diminution des prises depuis plusieurs années.

Le duo conservation-développement

La logique du découpage de l'espace en zones tampons, centre et périphérie caractérise la plupart des projets de conservation-développement. Cette vision en « 3 cercles » semble cependant peu à même de rencontrer l'adhésion spontanée des populations. Le vrai problème semble bien être celui de la gestion de situations imbriquées : par exemple des aires protégées avec "occupation humaine", ou des forêts classées traversées de champs de cultures pérennes. Le schéma des "3 cercles" : (conservation-tampon-développement) présuppose un noyau vierge et un front paysan. Si l'on adopte le point de vue "qu'il n'y a pas de forêt vierge", on doit penser dès le départ la gestion des écosystèmes en termes de co-évolution. Dans le projet ECOFAC Gabon, les « terroirs villageois » sont une résultante de ce découpage de l'espace. Toutefois, si l'on observe parfois des faiblesses de questionnement méthodologique sur l'identification de ces terroirs⁴ (et les éventuels écarts de représentation et de sens du rapport à l'espace entre les agents des projets et les populations locales), les arbitrages arrêtés sont plutôt favorables aux ruraux : zone d'exploitation villageoise constituée au sein de l'aire protégée, proposition d'inversion de la charge de la preuve en matière de délit de braconnage...

L'idée de l'appui aux systèmes locaux de gestion

La démarche d'IR1-CARPE :

Prenant en considération le fait que les projets de conservation au travers des aires protégées ne couvrent qu'une faible part des forêts du Bassin du Congo, la composante IR1 s'est efforcée dès sa conception d'avoir un impact régional. Les aspects socioculturels de la conservation devaient être pris en compte à travers l'analyse des systèmes locaux de gestion forestière. L'hypothèse étant que les caractéristiques des systèmes locaux pouvaient sans doute être extrapolés aux autres communautés du Bassin du Congo, apportant ainsi une base de travail pour les autres phases de CARPE ou d'autres initiatives régionales de conservation des forêts (M. Brown, communication personnelle).

Les questions posées par IR1-CARPE, sont donc de savoir si :

- ces systèmes locaux de gestion forestière existent ;
- si ces systèmes sont des unités cohérentes sur lesquelles on peut s'appuyer conceptuellement et sur un plan opérationnel ;
- de connaître les éléments constitutifs de ces systèmes ;
- de savoir quelles incitations spécifiques peuvent permettre à ces systèmes de mieux fonctionner.

La cartographie participative constitue, dans cette perspective, un instrument de choix pour IR1. Testée avec succès dans plusieurs pays d'Amérique Latine, elle a prouvé sa capacité à mobiliser des communautés à entreprendre des actions de conservation. L'hypothèse retenue est notamment que cet instrument est une clé pour permettre aux communautés de négocier de manière plus équitable avec l'État et les autres intervenants.

⁴ Particulièrement avec l'emploi des méthodes d'enquête rapide de type MARP.

La cartographie participative doit aider à une meilleure planification de l'utilisation des espaces et des ressources (M. Brown, comm. pers.).

Analyse de la stratégie et des hypothèses d'IR1 :

L'appui sur les règles locales pour ériger des stratégies de conservation est une idée séduisante, mais la composante IR1 doit prendre en compte le caractère « contextuel » des systèmes locaux de régulation. Comme le précise Chauveau (1998), les règles sont des prescriptions sociales qui créent les autorisations (les droits). Les droits sont donc le produit des règles, non leur équivalent. Dans le même esprit, on peut considérer que les règles coutumières balisent le champ du possible et du prohibé, et définissent des modèles de comportement. Les règles coutumières sont essentiellement contextuelles, fonction des acteurs en présence et des situations, et non générales et impersonnelles comme le sont les lois dans les sociétés occidentales. Les règles traduisent des principes qui sont au fondement de la vie communautaire (sur le partage de la terre ou des produits de la chasse, la transmission des biens, les obligations liés aux statuts sociaux...), les droits désignent des actions particulières (accès, retrait, exploitation, vente, etc.).

On peut dire en conclusion que les « règles » recherchées par le conservacionniste ne sont pas les « règles » qui balisent les pratiques des sociétés rurales de la forêt, et les malentendus sont pratiquement inévitables. Le texte d'IR1 (« Synthèse sur le concept SLGRF ») n'aborde pas la question dans ces termes, en mettant l'accent sur l'opposition « règles internes des SLGRF » et pratiques des agents extérieurs (cf. p. 8).

Autre malentendu possible, les objectifs poursuivis par les sociétés communautaires des zones forestières ne sont pas des objectifs de conservation de la nature, pour la simple raison que la nature n'est pas pensée indépendamment du monde des vivants et des morts qui inclut les humains, mais qui n'exclut pas les non-humains. Si la notion de « durabilité » devait avoir un sens dans les sociétés rurales agraires africaines, ce serait plutôt celle du groupe social qui est recherchée, pas celle de l'environnement. Si les systèmes de production sont fortement dépendants de leur environnement forestier, il y a coïncidence des logiques, mais si la logique est « pionnière » (par consommation d'une « rente forêt), la divergence des logiques sera forte et les tensions entre pratiques de gestion locales et actions de conservation seront grandes. Cet aspect a été bien perçu par le texte de IR1 (« Synthèse sur le concept SLGRF »), qui ne veut pas trancher le débat et, par conséquent, les conclusions opérationnelles pour l'orientation de IR1-CARPE ne sont pas tirées.

La stratégie des acteurs

On retrouve dans beaucoup d'approches visant à appuyer les SLGRF une confusion entre logique communautaire (les activités et l'appropriation des ressources sont individualisées mais l'accès à l'espace, support de ces ressources, est socialisé dans des cadres communautaires) et sociétés « holistes » à comportement collectif (l'individu est 'agi' par le groupe et n'a pas de stratégie en dehors du groupe).

Les projets découvrent le comportement 'individualiste' des populations locales et le mettent sur le compte de « l'acéphalité » des sociétés forestières du Bassin du Congo. Sans nier la concision des lignes hiérarchiques dans les sociétés forestières, en regard de celles d'autres civilisations africaines, il semble que les approches en cours aient mal appréhendé la nature des systèmes coutumiers et du communautarisme africain. Ce dernier est plus caractérisé par l'absence de référence à un champ « public » (champ de nature politique), plutôt que par l'absence (ou la faiblesse) supposée d'individualisme. Cet individualisme africain n'est pas de même nature que l'individualisme occidental (qui est marqué par la logique contractuelle), il est doublé d'un renvoi à des statuts sociaux et politiques qui fondent des obligations spécifiques pour les individus, mais il est également (ce qui n'est pas contradictoire) caractéristique de comportements « stratégiques » africains, favorisés par une « prolifération d'institutions » (expression de S. Berry) modernes, traditionnelles et néo-traditionnelles.

Ainsi que l'illustre bien Nguingiri (1998 :46) : « *Les exemples abondent où les ressources d'un projet participatif sont considérées comme une rente à capter ou à se redistribuer...* ».

Cette dimension « stratégique » des comportements n'est pas pleinement prise en compte par l'approche IR1-CARPE du fait de son choix d'une lecture en termes de « systèmes ». L'analyse en termes de systèmes a le grand mérite de faire apparaître la cohérence et l'articulation des éléments dudit « système », mais en contrepartie elle tend à gommer les stratégies d'acteurs et leurs possibilités d'autonomie au sein de ces systèmes. Sans renoncer à la notion même de système, au sens de cohérence d'un ensemble de pratiques à un niveau dépassant l'individuel, on doit s'efforcer d'intégrer les apports des analyses en termes « micro-stratégiques ».

Toute la difficulté est bien **d'articuler la notion de "système local"** (qui recouvre des représentations spécifiques de l'espace partagées par les communautés, des régimes spécifiques d'accès et de propriété fondés sur le statut généalogique et l'investissement en travail - voir par exemple Diaw et Owono, 1998 -, des règles de répartition et de redistribution des ressources prélevées – comme les produits de la chasse – et des modes communautaires de prises de décisions et de règlement des conflits) **avec les stratégies des individus qui se déploient dans le système local et dans le champ sociopolitique** plus large que constituent les institutions publiques (décentralisées ou non), les appareils politiques, les structures économiques et les dispositifs d'aide au développement ou d'appui à la conservation. Cette articulation entre structures internes des systèmes locaux et stratégies individuelles n'est pas ignorée par IR1 (M. Brown, com. pers.). Toutefois, il nous semble malgré tout qu'un certain déséquilibre est perceptible entre l'accent mis sur les systèmes (dans les documents que nous avons pu consulter), et l'absence, au moins

apparente, de prise en compte des données sociopolitiques concrètes dans lesquelles évolue la gestion forestière en Afrique centrale.

Des malentendus sur la notion de contrat

Le contrat est à la base des relations interindividuelles dans les sociétés occidentales, il n'est pas une notion centrale dans les rapports interindividuels des sociétés africaines, où les rapports de réciprocité sont réglés par des référents divers liés au statut familial ou politique. Le contrat occidental étire sa réalisation dans le temps, et engage les contractants même si les prestations sont différées, alors que les attentes au sein des sociétés rurales sont des attentes instantanées, non pour des raisons de survie, mais pour des raisons culturelles. Si le contrat est le pivot des relations économiques et sociales des sociétés occidentales, il n'est qu'un élément parmi d'autres des relations sociales et politiques et sa réalisation est soumise à des arbitrages effectués par les individus et les groupes entre différents niveaux de légitimité et de contrainte sociale et/ou familiale.

Il reste qu'il est difficile de ne pas envisager d'utiliser le contrat comme un instrument important des relations entre intervenants dans la gestion forestière, faute de véritable alternative non pas conceptuelle (le modèle « républicain » de la codification centralisée existe également, même s'il est en crise en Europe et impraticable en Afrique à cause du manque de légitimité de l'État) mais pratique (comment gérer des interactions entre une multitude d'acteurs décentralisés en situation de pluralité juridique de fait ?). Mais il faut admettre que le contrat ne sera jamais qu'un référent parmi d'autres, référent auquel il peut toutefois être légitime de vouloir conférer une place plus importante dans l'avenir. Cette possibilité d'une utilisation plus large de l'instrument contractuel s'appuie sur l'hypothèse que les acteurs recherchent des cadres d'agrément sur les règles et procédures qui s'empilent (logique de prolifération des institutions).

Une approche possible : les démarches de médiation

Bien que cela puisse sembler contradictoire, il semble que dans l'Afrique contemporaine, les acteurs sociaux s'efforcent de tirer parti de cette sédimentation de règles et procédures (stratégie de gestion de la confusion) tout en aspirant à une stabilité institutionnelle plus grande. En termes de théorie des jeux, on peut dire que les acteurs sont confrontés tous les jours à des « dilemmes du prisonnier » dans lesquels la seule stratégie possible est celle d'un jeu opportuniste (utiliser les différentes normes comme autant de « ressources stratégiques » possibles et augmenter le degré de confusion), alors qu'une amélioration de la situation serait possible par le resserrement du champ des normes utilisables légitimement et l'accord sur les procédures mobilisables par chacun des acteurs.

Comme dans tout dilemme du prisonnier, les difficultés de coordination des acteurs rendent impraticables les solutions mutuellement gagnantes. Dès lors, il y a théoriquement de la place pour des initiatives de médiation dont l'objet serait de servir de points d'appui à des tentatives de stabilisation des règles et procédures dans l'accès aux ressources naturelles et le partage des rentes.

La conception du développement qui a prévalu jusqu'à présent est construite suivant la séquence suivante : *loi - outils- projet - participation*. Pour que la loi puisse remplir ses objectifs de modernisation, son application nécessitait des outils (la procédure d'immatriculation foncière, le zonage, le cadastre, le plan d'aménagement forestier, etc.). Ceux-ci étaient alors mis en œuvre dans le cadre de procédures centralisées (de "haut en bas"), les populations étant invitées à participer à la réalisation du projet de développement.

En général, la "participation" ne porte pas sur le choix des outils, ni sur les objectifs qu'ils servent. Une autre perspective est envisageable, qui peut se schématiser ainsi : *principes juridiques de référence - négociation - définition d'objectifs de long terme - choix commun des outils et mise en place d'autorités de gestion - évolution de la jurisprudence et adaptation de la loi*.

C'est dans cette évolution globale de la « gouvernance » que peut s'inscrire un programme innovant de gestion et de conservation des ressources naturelles renouvelables utilisant la **médiation locale** comme instrument privilégié d'intervention.

Sur la démarche de médiation

- La médiation se distingue fondamentalement de la participation en ce qu'elle n'implique pas un consensus entre les acteurs sur les buts poursuivis, mais simplement un agrément sur les procédures. La médiation est un processus utilisant une tierce partie neutre, dans la recherche d'un agrément entre différentes parties prenantes à propos d'une question ou d'un problème ;
- la médiation participe de la recherche de compromis entre des représentations différentes de l'environnement et des objectifs divers poursuivis par les acteurs ;
- la médiation ne peut avoir de chances de réussir que si les acteurs envisagent une amélioration possible de leur situation dans un jeu coopératif (ce qui est une condition nécessaire mais non suffisante de l'action collective) ;
- Le contenu de « l'offre institutionnelle » n'est pas indifférent quant au comportement adopté, autrement dit certaines propositions d'organisation et mécanismes de gestion vont favoriser des comportements opportunistes tandis que d'autres vont au contraire limiter la possibilité d'un déploiement de tels comportements. La médiation ne peut être entreprise sans analyse (éventuellement aidée de techniques de simulation) des effets possibles des formes d'organisation et mécanismes proposés. Elle doit privilégier notamment les « offres institutionnelles » minimisant les risques de comportements opportunistes.
- La médiation est un processus qui peut engendrer des dynamiques de recomposition et d'organisation autour d'enjeux perçus comme réels (notamment des enjeux économiques) et génère des effets d'apprentissage qui augmentent les capacités d'auto-organisation locales.
- La démarche de médiation patrimoniale semble constituer un outil potentiellement intéressant, même si cette démarche n'a guère été employée en Afrique à ce jour.
- Le concept de "gestion patrimoniale", développé notamment par H. Ollagnon en France consiste, *"(...) lorsque c'est possible, à révéler, ou à amener à la conscience des acteurs en situation de problème, la patrimonialité latente de la qualité du milieu pour eux, et à s'appuyer sur cette patrimonialité nouvellement reconnue pour identifier de nouvelles solidarités, elles aussi latentes, et fonder une négociation des règles de conduite concrétisant la prise de conscience de cet intérêt commun"*.
- La démarche de la médiation/négociation patrimoniale est basée d'abord sur la définition conjointe d'objectifs de long terme par les différentes parties en présence. Le choix du long terme résulte du fait qu'un même espace ou une même ressource peut être géré selon des stratégies et des logiques différentes par des personnes ou par des groupes dont les savoirs, les représentations et les pouvoirs diffèrent, voire s'opposent dans l'immédiat ou dans le court terme. La recherche d'un agrément sur des visions acceptables du futur consiste à rendre le compromis possible et permet de relativiser les conflits et de privilégier la négociation d'objectifs communs élaborés sur le long terme. La gestion patrimoniale considère que les points de vue et représentations des acteurs impliqués potentiellement dans la relation patrimoniale sont légitimes, et tout le travail de la médiation consiste en une reconnaissance croisée de la légitimité des intérêts des autres. La conséquence est que la légitimité du système ainsi mis en place n'a d'autre base que l'issue même de la négociation : la stabilité de l'accord se confond avec la légitimité de l'accord.
- La "patrimonialité en *bien commun*" englobe d'autres modes d'appropriation sans forcément les remettre en cause (notamment lorsqu'il y a eu distribution formelle de droits de propriété). Ce sont les modes concrets de gestion qui sont essentiellement en jeu dans le processus de négociation, et qui seront l'objet des **contrats**, matérialisation des accords et témoins du compromis négocié.

4. IMPACTS ET CHANGEMENTS IMPLIQUES PAR LES PROJETS/PROGRAMMES

4.1. Effets directs

Dans le domaine du développement communautaire, on observe des résultats décevants provoqués par le glissement vers l'animation agricole et les activités de développement (subventionnées) en tant que substitut à l'utilisation des ressources forestières. Mais ces activités de « substitut » ne sont pas durables. Il existe également peu de structures appropriées à l'aide à la gestion des entreprises locales, peu de prise en compte de certaines catégories d'utilisateurs locaux des ressources (comme les Pygmées⁵ ou les allogènes) et une dépendance totale envers les expertises de court terme, donc sans renforcement institutionnel local. Le développement agricole (avec vulgarisation) est considéré comme donnant des résultats plus rapides, mais les désillusions viennent après.

Les présupposés des PICD qui reposent sur la logique de « détournement de la pression » sont également sans grand effet sur le terrain. La création d'activités dans ou en périphérie de la zone « à protéger » qui est censée (a) occuper les paysans, (b) créer des revenus alternatifs à l'exploitation des ressources forestières, ou contrôler la pression sur ces ressources par le biais de leur valorisation (ex : collecte du rotin pour des activités artisanales, etc.) n'est pas un secteur économique suffisamment rentable.

Par ailleurs, la logique des activités HIMO (Activités à Haute Intensité de Main d'œuvre, visant à « détourner la pression » des populations riveraines de l'aire protégée) du projet ECOFAC Cameroun, par exemple, ne fait que reproduire les échecs d'une approche que l'on sait pourtant patents en Afrique centrale. La faible densité démographique des zones où sont implantées les aires protégées, l'absence de marchés d'importance à proximité et la relative abondance de ressources utilisées traditionnellement, limitent les possibilités de développement d'activités alternatives (maraîchage, élevage, artisanat...) qui demandent un investissement en travail assez important avec des revenus différés dans le temps, ce qui est tout à fait contraire aux habitudes des populations de la zone forestière d'Afrique centrale. Ces activités réalisées dans le cadre des projets, lorsqu'elles ne sont pas un échec total, fonctionnent de manière largement artificielle grâce aux subventions et à la demande ponctuelle représentée par l'activité d'un projet qui n'a pas vocation à se perpétuer.

⁵ Et même s'ils sont pris en considération, ce n'est jamais en tant que faisant partie d'un complexe interethnique, donc en intégrant leurs partenaires traditionnels, les agriculteurs voisins. Plusieurs recherches montrent pourtant que les tentatives de séparer les Pygmées de leurs voisins ont échoué et que, pour des raisons historiques, la société pygmée est indissociable de celle des Bantous.

4.2. Effets indirects

Si les projets/programmes ont peu d'incidence directe, ils provoquent cependant des réactions de la part des utilisateurs locaux des ressources. Les exemples suivants rendent compte de ces effets indirects en mettant l'accent sur le développement nécessaire de processus d'apprentissage d'une relation contractuelle et d'une capacité « autonome » de gestion.

Le thème classique des déséquilibres des pouvoirs entre communauté – État – compagnies privées masque le fait que les « faibles » ont leurs élites (avec lesquels ils entretiennent des relations ambivalentes) et savent maîtriser de nombreuses interactions avec l'État, les compagnies. Ils savent également utiliser les représentations « modernes » (représentations territoriales), et les textes réglementaires le cas échéant.

Enseignements pour l'action : les stratégies de conservation s'appuyant sur les communautés considérées comme des entités homogènes face à l'État et au secteur privé ont toutes les chances d'être circonvenues par des réseaux d'alliances « transversaux ». Cela signifie qu'il faut renoncer, au moins partiellement, à la grille de lecture « opposant » État et société civile, société dont les représentants seraient les ONG nationales. On peut distinguer en première lecture des « stakeholder groups » de type *public officials, citizen groups, private sector*, à condition d'admettre que les « groupes stratégiques d'intérêt » ne correspondent pas automatiquement à cette distinction et sont souvent des combinaisons transversales⁶.

La constitution des premières forêts communautaires au Cameroun est une illustration flagrante des stratégies poursuivies par les ruraux et leurs divers alliés attirés par le potentiel d'enrichissement de l'exploitation forestière. Derrière les trois ou quatre forêts communautaires constituées (en général grâce à l'action efficace au sein de l'administration d'un « important » originaire du village), on retrouve des exploitants forestiers qui se sont entendus avec les villages pour couper, relativement à l'abri des contrôles des services forestiers, un maximum de bois, ce qui procurerait des revenus substantiels aux villages bénéficiaires des redevances.... Le projet forêts communautaires API Dimako où les élites contrôlent l'espace pour la répartition de la rente foncière est exemplaire à ce sujet.

La signature d'un Manuel de Procédures d'Attribution des Forêts Communautaires par le Ministère des Eaux & Forêts a permis de conforter une avancée allant dans le sens d'une meilleure prise en compte du contexte social et foncier. Il n'en reste pas moins, comme le montrent les travaux d'A. Milol, que de grands conflits d'intérêts sont susceptibles de paralyser le fonctionnement de la forêt communautaire car, « ... outre la contradiction qui se dessine sur le plan juridique entre le transfert de tous

⁶ M. Brown (com. pers.) considère que la définition de « stakeholder » utilisée par IR1 (« an individual or group with a direct interest in the use and management of the natural resource base », Brown, 1992) correspond bien à celle du « groupe stratégique d'intérêt » que nous avançons. Nous lui donnons acte de cette précision. Nous ajouterons cependant que dans la plupart des projets, une utilisation trop normative (« scolaire ») des catégories de stakeholders conduit à ne pas accorder assez d'attention aux recompositions sociales et aux alliances stratégiques entre différents groupes qui vont de l'appareil d'État au village.

les attributs de la propriété aux populations sans octroi d'un réel titre de propriétaire sur l'espace mis en valeur, on reproche au nouveau texte d'être imprécis sur le sens même du mot 'communauté'... » (Milol, 1997 : 1). Partant de l'étude d'une forêt communautaire de 4.000 ha dans l'arrondissement de Bengbis, ce chercheur constate que le gros du fonctionnement échappe totalement à la grande majorité des villageois à la suite de leur manque d'informations, du rôle quasi symbolique du comité de gestion de leur association dans laquelle quatre chefferies sont pourtant représentées, ainsi que du rôle déterminant d'une élite qui « ... a mené toute seule d'un bout à l'autre la procédure d'obtention de la forêt communautaire...et en a estimé le coût... » (op. cit. : 7). Dans ce cas, c'est l'élite, et non les autorités coutumières, qui est à l'origine de la constitution de l'association, qui a soumis le dossier de demande de convention de gestion et de décret d'attribution, qui a trouvé, auprès de l'exploitant forestier, la somme considérable nécessaire pour l'inventaire forestier et qui a déposé le plan simple de gestion. « Cet interlocuteur qui devient la personne centrale de tout le projet passe de la fonction de simple représentant à celle de médiateur qui joue le rôle de courroie de transmission entre les deux pôles du contrat que sont l'administration et la communauté » (ibid. : 8). Si cette procédure présente l'intérêt de dépasser les rivalités familiales qui constituent un réel obstacle à la prise de décisions communautaires dans des sociétés acéphales, il n'en reste pas moins, comme le souligne cet auteur, qu'elle ne reflète pas l'autorité morale des chefferies et qu'elle opère par conséquent un changement dans la hiérarchisation des pouvoirs traditionnels locaux. La communauté villageoise est en retrait par rapport à l'élite gestionnaire qui contrôle l'entrée des biens et la réception des recettes, ainsi que par rapport à l'exploitation forestière qui est la seule à pouvoir financer une étape cruciale de la procédure (l'inventaire forestier) et qui se trouve en situation de monopole quant à l'exploitation.

Comme le souligne bien Nguingiri (1997) reprenant le cas de figure du projet de conservation à Conkouati, au Congo, « (...) *les différents groupes sociaux reconstruisent ou réinterprètent le sens des messages qu'apporte le projet en fonction des enjeux préexistants dans un environnement institutionnel instable. Dans cette optique, le succès d'une opération de sensibilisation est surtout déterminé par la logique de 'découverte', par les acteurs concernés, des nouvelles ressources induites par le projet. Ces ressources sont parfois intentionnellement offertes par le biais des alternatives économiques (...) mais aux yeux des populations, elles sont aussi politiques, identitaires et symboliques* ». On va voir que ces remarques s'appliquent parfaitement à la thématique de la cartographie participative.

Les exercices de cartographie participative

L'une des actions importantes de la composante IR1 est la cartographie participative, qui est présentée comme « *un outil non négligeable de recherche, de développement et de dialogue entre les populations locales et les décideurs ou encore les décideurs. Elle permet de visualiser dans l'espace les éléments significatifs et importants de l'espace* » ('Rapport sur la formation en cartographie participative à grande échelle' – Z. Mogba, juillet-août 1998). L'implication d'une institution nationale de cartographie « *permet de valider la carte participative réalisée et surtout de la rendre techniquement correcte et légale, c'est-à-dire facilement acceptable par les autorités politiques* » (p.8).

Plusieurs projets ont expérimenté des démarches proches de cette cartographie participative, notamment le projet API Dimako, financé par la Coopération française. Les enseignements retirés semblent importants pour la démarche d'IR1. Voici le constat que faisait en 1994 l'un des auteurs de la présente étude (A. Karsenty), à propos de l'exercice « d'identification des terroirs » entrepris par l'équipe du projet API.

Identification des terroirs et modes d'appropriation des ressources

Les opérations d'identification des terroirs villageois conduisent à faire apparaître des limites spatiales dont la signification doit être claire. Il est pour cela nécessaire de préciser certains concepts (...)

Dans le cas du village de Bimba, le statut des ressources varie suivant leur mode d'utilisation. Les champs et les jachères forestières sont l'objet d'une appropriation familiale au sein de la collectivité tout entière. La maîtrise foncière exclusive⁷ qui s'exerce sur cet espace se rapprocherait de la notion de propriété familiale, mais le terme de propriété ne peut pas être employé dans la mesure où la terre n'est pas, dans la société locale, un bien marchand susceptible d'aliénation.

Les ressources forestières plus éloignées du village se divisent en deux groupes : sur les forêts les plus proches, les droits exclusifs sont collectifs au profit du village. Du point de vue pratique, cet espace est le support de plusieurs activités et constitue une réserve foncière pour les activités agricoles. Le sentiment d'appropriation collectif est fort sur cette partie de la forêt, on pourrait parler de maîtrises exclusives internes⁸. La forêt plus éloignée du village (plus de 2 km du village) voit la coexistence d'activités (chasse mobile, collecte) entre plusieurs villages. Néanmoins certaines activités sont réservées exclusivement au village de Bimba (pose de pièges). Les maîtrises exercées sur cet espace sont spécialisées, en relation directe avec la forme de l'activité. Il est cependant remarquable que les villages soient parvenus à délimiter leurs "finages" respectifs, même si dans certains cas il semble que des bandes forestières très éloignées restent utilisées en commun sans maîtrise prioritaire d'un quelconque village.

La fonction de "sécurisation" de la délimitation

La délimitation d'un espace d'activité villageois a été perçue comme un moyen de renforcer la sécurité foncière de la collectivité de Bimba. D'abord vis-à-vis des villages voisins : les villageois ont demandé que le processus de délimitation se déroule en présence des représentants des villages voisins. Ensuite vis-à-vis de l'État, et

⁷ Une maîtrise foncière exclusive est une relation exercée entre des acteurs définis par leur appartenance à une même communauté et un espace, comportant le droit de jouir et de disposer (mais pas d'aliéner) dans le cadre communautaire, et caractérisée par le droit d'en exclure des tiers. Sur les terrains défrichés et les jachères, la maîtrise est exercée par le groupe familial.

⁸ La maîtrise interne signifie que les ressources de cet espace sont communes à un seul groupe ou communauté, leur accès étant déterminé par la qualité de membre.

accessoirement des sociétés forestières. Il est significatif que durant une réunion en présence des représentants de l'administration, des paysans aient demandé avec insistance la carte établie par le projet afin "*de savoir ce qui est à l'État et ce qui nous appartient*".

Les premiers éléments recueillis dans la zone du projet semblent indiquer qu'au moins une grande partie de l'espace forestier puisse être traversée par des finages villageois identifiables, qu'on nommera "terroirs" dans la suite de ce document⁹.

Dans un univers intellectuel acquis à la logique de la propriété foncière, on pourrait se méprendre sur le sens d'un trait porté sur une carte et glisser d'une identification de l'espace d'exercice de droits d'usage à la reconnaissance d'une propriété collective, c'est-à-dire aller au-delà du contenu des pratiques d'appropriation des collectivités sur les ressources forestières. Si un tel glissement se produisait, le risque serait de placer l'État en situation délicate dans sa volonté d'utiliser le patrimoine forestier du Cameroun au travers notamment de l'exploitation forestière. Autres acteurs "insécurisés" potentiels par une mutation de l'espace d'exercice de droits d'usage en une propriété collective : les populations semi-sédentarisées de Pygmées Baka.

Ce processus de "privatisation" potentielle de l'espace ne peut être ignoré. Il est porteur simultanément de paix sociale et de conflits possibles. Par son caractère irréversible, il peut engendrer un réveil de conflits latents dans une ultime tentative de faire basculer des équilibres précaires. Cependant, si les collectivités riveraines parviennent à surmonter les tensions presque inhérentes à cette phase, on peut escompter un meilleur règlement de conflits portant sur l'appropriation de l'espace entre villages. On peut également s'attendre à un renforcement des fonctions d'autorité et d'arbitrage au sein des villages dans la mesure où l'identification d'un espace exclusif est le fait des plus anciens.

Les jeunes gens du village de Bimba ignoraient les limites du terroir et se cantonnaient dans une double attitude de passivité et de revendication agressive de ce qu'ils nomment "notre forêt" face à l'exploitation forestière. L'identification et le report des limites avec les informations fournies par les anciens des villages constituent une affirmation de leur rôle et renforcent leur position dans la régulation des rapports locaux.

D'un autre côté, l'existence physique de cartes peut inciter les acteurs locaux à passer de l'exclusivité liée à certaines pratiques à l'exclusivité exercée sur un espace. Dans cette hypothèse, des conflits de légitimité sont à prévoir avec l'administration forestière qui cherche à établir un domaine forestier permanent en définissant le domaine privé de l'État.

⁹ Le terme de finage désigne l'espace occupé et "juridiquement" possédé par une collectivité, quel qu'en soit le mode d'appropriation (Mendras). Si l'on considère une définition plus "ruraliste", le finage est généralement constitué de terroirs à vocation complémentaire. Le terme de finage restant peu diffusé, nous emploierons ici le terme de terroirs, dans le sens que Mendras donne au terme finage, et en relation avec le contenu de la notion de "gestion de terroirs" retenue par la mission pour la seconde phase.

Si l'on considère que l'État est - lui aussi - porteur d'objectifs légitimes, il est donc essentiel de ne pas laisser la carte gérer le territoire mais de s'attacher à négocier le contenu de l'utilisation des ressources entre les acteurs concernés : État, villages et collectivités, exploitants forestiers.

Avec quelques années de recul et l'évolution de la situation institutionnelle au Cameroun, A. Karsenty a été amené à compléter cette analyse et à considérer avec encore plus de prudence ce type d'opérations en fonction des relations politiques existant dans ce pays et notamment de l'enjeu fiscal.

A priori, les représentations et les pratiques de l'espace de nombreuses populations d'Afrique centrale sont éloignées des logiques de découpage territorial qui sont presque inséparables des représentations cartographiques en deux dimensions. R. Pourtier, dans son article « La dialectique du vide » (1986) indiquait que l'appropriation, chez les populations forestières du Gabon, est d'abord d'ordre cognitif, l'espace se compose de centres (les villages), de confins, d'itinéraires ; à partir de ces centres, des gradients dégressifs d'appropriation matérielle et mentale... P. Bohannan, en 1963, avait apporté un éclairage conceptuel majeur sur ces modes d'organisation et de représentation de l'espace, en opposant au mode 'géométrique' de représentation (qui est véhiculé par la cartographie moderne) des modes 'topocentriques' dans lesquels c'est à partir des lieux (topos), sièges d'un pouvoir (politique, familial, résidentiel, etc.) que s'organise l'espace (et non à partir de limites, comme dans les conceptions occidentales et modernes).

Dans un article rédigé par A. Karsenty et J. Marie (1998), la grille comparative des représentations de l'espace entre « modernes » et populations forestières de l'est-Cameroun avait été proposée.

Tableau 3 : Représentations "modernes" du territoire et logiques locales d'inscription dans l'espace

	Représentations "modernes"	Logiques locales
Principe structurant	Territoire (rapport au foncier)	Échanges sociaux inscrits dans des espaces (rapport aux hommes et à l'invisible)

Cadre de spatialisation	Géométrique	En réseau et espaces entrelacés
Logique cognitive	Limites	Lieux
Logique d'affectation	Spécialisation	Polyvalence
Logique économique	Maximisation	Minimax (*)
Logique juridique	Propriété	Patrimoine

(*) Minimisation du gain maximum obtenu dans une activité économique.

En milieu forestier, les différentes populations se situent dans l'espace à partir de réseaux de pistes, support de différentes activités et de repères topocentriques¹⁰. Au contraire, ce qui fonde la connaissance d'un espace dans les représentations modernes, c'est la connaissance des limites de cet espace qui permet de le classer et éventuellement de l'affecter. Les "modernes" se situent donc dans l'espace à partir de repères géométriques issus de la représentation cartographique, de la possibilité technique de se positionner à partir des lignes perpendiculaires que sont la latitude et la longitude. À l'opposé, dans nombre de sociétés rurales et plus particulièrement dans les sociétés forestières, la connaissance d'un espace passe par celle des *lieux*. Ce sont ces lieux (clairières, anciens champs, mares, arbres, etc.) qui structurent un espace ouvert, l'«ailleurs» est rarement dans des limites introuvables (sauf peut-être en lisière de la forêt) mais dans la *distance* aux lieux habituels de vie et d'activité.

Les activités de chasse et de collecte s'inscrivent dans des espaces à configuration variable, auxquels on ne saurait attribuer de limites définies, mais qui sont structurés par les représentations topocentriques : distance au village, fleuves, bas-fonds, clairières, grands arbres servant de repères, proximité du village voisin, etc. Le recouvrement partiel de ces espaces, lié à la complémentarité des activités de chasse, de pêche et de collecte, crée une "familiarité" et une zone d'influence identifiable. Ani Takforyan (1997) qui a étudié les pratiques de chasse dans cette région note : *"la physionomie de la forêt villageoise dépend donc des 'habitudes' spatiales des villageois en matière d'usage, et sa périphérie est localisée là où les usages s'arrêtent 'habituellement'. Ces habitudes se forment sur des critères relativement pragmatiques, tels que la distance à parcourir à partir des habitations, la connaissance que l'on a de la zone, et/ou la plus ou moins grande disponibilité, que celle-ci soit réelle ou anticipée, des ressources"*.

Le passage de la loi de 1994 relatif à la possibilité ouverte aux villageois de constituer des « forêts communautaires » n'est pas passée inaperçu au Cameroun. De nombreux ruraux ont vu ainsi un moyen de sécuriser un espace péri-villageois face aux intrusions des exploitants forestiers, et également un moyen inédit d'affirmer une emprise territoriale permettant de négocier plus avantageusement vis-à-vis de ces mêmes exploitants ou de l'administration.

Or, la constitution de ces forêts communautaires est soumise à la délimitation publique du domaine forestier permanent sur la base des propositions du plan de zonage. De cette délimitation dépendra l'ampleur de la forêt communautaire potentielle de chaque village... Ce qui est en jeu, c'est donc un véritable partage du territoire entre

¹⁰ Sur les conceptions indigènes de l'espace et les logiques topocentriques, voir P. Bohannan (1963) et E. Le Roy (1991a, p. 314).

administration forestière et paysans. Et ce partage possède tous les traits d'un « jeu à sommes nulles » où ce qui est gagné par les paysans est perdu par le forestier et réciproquement.

Un certain nombre d'opérations de délimitation ont eu lieu au Cameroun, généralement en liaison avec des projets d'aménagement forestier (notamment le projet canadien basé à Mbalmayo). Il semble que les « palabres » (la loi prévoit des « tenues de palabres ») relatives à l'emplacement des lignes de démarcation entre domaine forestier permanent et « domaine national » aient abouti à des résultats tout à fait avantageux pour les ruraux par rapport aux propositions du plan de zonage.

Ceci pourrait paraître surprenant si l'on ne prenait pas en compte des modifications des rapports de force politique au sein de la société camerounaise. La décentralisation institutionnelle a permis le renforcement d'élites provinciales qui sont directement intéressées par l'exploitation des ressources forestières ou tout au moins par la possibilité d'en contrôler les conditions d'accès. La prolifération des ONG de toutes sortes, et notamment celles de défense de l'environnement n'est sans doute pas sans rapport avec la « déconcentration » et l'étirement provincial des réseaux plus directement liés au monde rural, ou tout au moins à une fraction de celui-ci. La délégitimation du gouvernement et de son administration forestière, considérés comme largement corrompus, favorise ce basculement du rapport de forces en faveur de villageois activement soutenus par des notables locaux face aux services forestiers de l'État.

Une privatisation collective des espaces

Cette modification des rapports de force est encouragée (involontairement ?) par des mesures administratives inattendues, comme cette décision du MINEF camerounais qui inscrit dans les cahiers des charges des *ventes de coupe* l'obligation pour les exploitants forestiers de verser 1000 FCFA par m³ abattu et roulé aux « populations avoisinantes ». Bien que cette mesure n'ait pas été prolongée, son effet apparaît irréversible dans toute la zone forestière de l'est et du sud Cameroun et les villageois envoient des « cubeurs » vérifier que les exploitants leur reversent bien une somme correspondant au volume réel des arbres abattus...

Mais cet « avantage acquis » (qui provoque des conflits graves entre villageois et exploitants en cas de non respect de cette règle tacite) implique presque naturellement que les villages déterminent une zone d'influence et de péage qui leur soit propre. Cette course à la « privatisation collective » est d'une nature très particulière. Elle trouve sa raison d'être non dans un changement de pratiques agraires ou de la structure démographique, mais dans de nouvelles alliances entre notables provinciaux et élites paysannes locales pour entrer dans « la politique du ventre » (expression populaire reprise par J.F. Bayart), favorisée par la décentralisation administrative conduite depuis 1996 au Cameroun. Le retour aux villages de diplômés chômeurs n'est sans doute pas, lui non plus, étranger à cette évolution.

La constitution des premières forêts communautaires est une illustration flagrante des stratégies poursuivies par les ruraux et leurs divers alliés attirés par le potentiel d'enrichissement de l'exploitation forestière. Derrière les trois ou quatre forêts communautaires constituées (en général grâce à l'action efficace au sein de

l'administration d'un « important » originaire du village), on retrouve des exploitants forestiers qui se sont entendus avec les villages pour couper, relativement à l'abri des contrôles des services forestiers, un maximum de bois, ce qui procurerait des revenus substantiels aux villages bénéficiaires des redevances... On reste bien ainsi dans une logique de « droit de tirage sur la rente forestière » qui caractérise par ailleurs les pratiques de l'État au Cameroun.

L'inscription dans la loi de finances d'un droit des communautés à une fraction de la taxe n'est pas synonyme de la mise en place d'un partenariat automatique entre les parties prenantes (opérateurs, administration et populations locales), partenariat qui restera à établir et à faire vivre. Le risque est qu'une telle mesure ne soit perçue que comme un simple "droit de tirage" sur la rente forestière, sans changement des pratiques, voire même en intéressant les populations à une accélération et à une intensification de l'exploitation pour bénéficier du maximum de recettes possible.

Le souhaitable serait que cette redistribution fiscale partielle soit liée à l'aboutissement d'un processus de négociation entre les parties prenantes visant à fixer les droits et les devoirs de chacun dans le cadre d'une gestion conjointe (participative) des unités forestières d'aménagement ou de gestion. L'utilisation des recettes reversées par les compagnies privées ou par l'État pourrait être décidée de manière commune, ce qui permettrait également aux opérateurs de s'engager sur les actions sociales ou de développement dont il sera convenu qu'elles restent à leur charge, et celles qui pourront être financées par les recettes fiscales pré-affectées au profit des villages. Cette clarification des rôles semble d'autant plus souhaitable que les opérateurs se plaignent, à juste titre, de certaines "surenchères" au niveau local sur les actions sociales qu'on leur réclame, tout en acquittant d'un autre côté des taxes nouvelles qui sont censées servir à financer le développement local.

En bref, ces recettes pré-affectées peuvent constituer une puissante incitation pour le développement d'initiatives de gestion négociée et contractuelle entre les parties prenantes, et être un facteur de structuration et de responsabilisation pour des communautés villageoises où l'autorité traditionnelle s'est parfois diluée. A condition toutefois que les gouvernements privilégient les processus (de négociation, de participation et de contractualisation éventuelle) plutôt que la redistribution générale et automatique qui ne conduit pas à une évolution spontanée des pratiques.

La démarche « désincarnée » d'IR1 en matière de cartographie participative

Il semble que la composante IR1 n'ait pas encore perçu toutes les possibles implications des exercices de cartographie participative en ne prenant pas assez en considération notamment l'arrière-plan politique et institutionnel du contexte camerounais.

D'abord l'idée que l'implication d'une institution officielle de cartographie suffise à conférer une base légale au document réalisé nous paraît extrêmement discutable. Il faut rappeler qu'il existe au Cameroun un projet de zonage du sud et de l'est du pays devant servir la délimitation d'un Domaine Forestier Permanent de l'État (DFPE). Le tableau suivant éclaire l'articulation entre les différentes notions et aide à comprendre que les

implications politiques de la cartographie peuvent être très différentes selon qu'on se trouve dans le domaine forestier permanent ou dans le domaine national.

Tableau 4 : Typologie de l'affectation des terres suivant le projet de plan de zonage du sud et de l'est du Cameroun.

Vocation issue des objectifs d'aménagement du territoire (zonage)	DOMAINE FORESTIER PERMANENT (forêts classées ou en attente de classement)		FORETS NON PERMANENTES (dénommées « bande agro-forestière » dans le plan de zonage)	
	FORÊTS DOMANIALES	FORÊTS COMMUNALES	FORÊTS COMMUNAUTAIRES	AUTRES FORÊTS
Dénomination administrative				
Statut juridique	(domaine privé de l'État)	(domaine privé de la commune)	(démembrement du domaine national)	(domaine national, forêts des particuliers)
Affectations	forêts de production, forêts de protection, etc.	forêts de production, forêts de protection, etc.	Définies par une convention de gestion d'une durée de 15 ans entre le village et le service forestier	Espaces affectés (forêts. privées) ou en attente d'affectation (immatriculation au profit de particuliers ou de communautés)

Un passage du 'rapport sur la formation en cartographie...' (Mogba, 1998) témoigne d'une sous-estimation des implications politiques et institutionnelles de ces 'reconnaisances' (au double sens du mot) des « terroirs » villageois.

[La cartographie participative] offre aux populations locales une opportunité de revendication ou encore de réappropriation du foncier à partir d'un support visuel légalement acceptable par l'État parce que réalisée avec l'appui technique des cartographes officiels.

Les implications politiques d'une « réappropriation » du foncier (vis-à-vis de l'État ? des concessionnaires ? des communautés voisines ?) peuvent être importantes (« opportunités de revendication ») et, quelle que soit l'opinion que chacun peut avoir sur la légitimité des uns et des autres, une évaluation préalable du contexte, des enjeux et des stratégies des acteurs est nécessaire. Par ailleurs, des cartes des 'terroirs' peuvent effectivement être un instrument très utile de gestion locale des ressources forestières, mais il n'y a aucune raison que cet effet soit automatique¹¹.

Pour conclure, disons que cette démarche de cartographie participative constitue un outil qui peut être extrêmement intéressant mais qui a potentiellement de fortes

¹¹ Au Cameroun, l'instauration dans les cahiers des charges des ventes de coupe d'une obligation de versement de 1000 FCFA par m³ de bois exploité a entraîné une "course à l'appropriation collective" dans toute la zone forestière, les villages définissant exactement (parfois dans un climat conflictuel) les limites respectives de ce qu'ils nomment "leurs forêts" afin de déterminer une clé de répartition de cette manne financière entre les différentes communautés villageoises. Cette affirmation d'un contrôle collectif (et effectif) de l'espace n'a pas eu besoin d'être appuyée de l'extérieur par un projet (l'appui extérieur étant dans ce cas représenté par une mesure réglementaire favorable prise au sein du MINEF). Lorsqu'il y a un enjeu économique réel, et que les conditions sociopolitiques sont favorables (modifications dans l'équilibre des pouvoirs entre l'administration centrale et les différentes formes de pouvoirs locaux), les communautés villageoises savent affirmer leur présence politique.

implications sociopolitiques. La composante IR1 doit analyser et évaluer toutes ces implications potentielles en considérant que :

- La cartographie crée une représentation nouvelle (géométrique) de l'espace, particulièrement dans des zones de forêt dense à faible densité démographique. En particulier, elle instiue parfois des limites de territoire là où prévalaient essentiellement des logiques topocentriques. Un approfondissement méthodologique sur ces questions au sein de la composante IR1 semble indispensable.
- Les objectifs spécifiques de l'exercice cartographique doivent être précisés en fonction du contexte local (stratégies des acteurs) et institutionnel (statut juridique des terres, objectifs de l'État en matière d'affectation de ces espaces). Notre recommandation serait de lier les exercices de cartographie à des processus de négociation et de médiation locale sur la gestion des ressources (voir nos recommandations générales sur l'orientation de IR1).
- Une évaluation *ex post* des effets induits par cette démarche de cartographie participative sur la gestion forestière locale devrait être mise en place par la composante IR1 afin de pouvoir adapter l'approche et d'envisager sa place dans une stratégie centrée sur les systèmes locaux de gestion.

5. RECOMMANDATIONS

5.1. Conditions de réussite des approches identifiées

- **Correspondance entre présupposés et terrain**

Vérifier que les TDR des projets sont en adéquation avec le contexte socioculturel et qu'ils comportent les informations de base sur les utilisateurs locaux des ressources concernés¹². Si la littérature ne comporte pas les données nécessaires, s'assurer que des enquêtes préalables sont menées sur le terrain et dans tous les cas, que les processus de concertation et de décision collective (*participatory planning*, par exemple) soient menés à bien. Bien que cette recommandation figure dans la plupart des manuels de procédure des opérateurs et des bailleurs de fonds, celle-ci est peu appliquée, ce qui explique en partie des blocages récurrents. Cette démarche implique de se démarquer d'une tradition dans le domaine du développement et de la conservation qui consiste à ne pas tirer les leçons du passé (ce que certains appellent la mémoire courte du 'développement') et à reprendre sans fin les mêmes tentatives même si celles-ci, comme l'élevage, la pisciculture, l'apiculture et le développement subventionné, se soldent par des échecs depuis l'époque coloniale en Afrique centrale... Cette démarche implique également d'intégrer des connaissances qui ne sont pas encore dominantes dans la culture du 'développement' (comme le rôle politique des 'élites modernes' dans les villages, le fonctionnement des réseaux associatifs ou l'importance des relations interethniques), en un mot d'appuyer le renouvellement du capital des connaissances des projets (relations entre chercheurs, bailleurs de fonds et opérateurs).

- **Etudes préalables sur les effets indirects**

Encore moins pratiquée que la précédente, cette approche est indispensable pour augmenter la capacité des projets à rencontrer leurs objectifs prioritaires tout en anticipant ou en s'adaptant à la « stratégie des acteurs ». Des études de faisabilité avant de lancer un projet, puis des études d'impact en cours de projet, de façon à éventuellement redéfinir certains objectifs, sont nécessaires. Des études préalables sur les effets indirects possibles contribueraient certainement à éviter aux responsables de ces projets d'appliquer coûte que coûte une ligne de conduite qui en cours de route ne s'avère plus adéquate... Cette approche de gestion adaptative (*adaptive management*)

¹² En ce qui concerne la démographie, il est nécessaire, sur base de données fiables et actualisées, de connaître : la densité de population (nombre d'habitants par unité de surface), la pression démographique (nombre d'habitants par unité de surface exploitée), les tranches d'âge, le pourcentage de résidents permanents/résidents occasionnels et si possible le taux de croissance. Couplées à des données sur les systèmes économiques et fonciers en vigueur dans les communautés rurales cibles, ces données démographiques sont nécessaires pour estimer le degré de dépendance vis-à-vis du milieu et donc pour mieux cerner l'intervention. De même, les caractéristiques exogènes des communautés rurales concernées sont pratiquement toujours méconnues (degré de persistance des anciens complexes symbiotiques régionaux, impact économique/écologique des populations exogènes, des échanges ville-forêt et rôle des élites). Cf. Chap. 2 pour plus de détails.

doit considérer l'expertise extérieure comme essentiellement contingente dans les processus de décision : les communautés doivent avoir une large autonomie dans la définition des options, l'expertise intervenant pour aider les acteurs locaux à apprécier la faisabilité des différentes options.

- **Capacités de l'Etat à suivre ces approches**

Certains projets sont déconnectés par rapport aux réalités politiques et sociales des pays dans lesquels ils sont implantés. Cela se remarque aisément au type de relations que les responsables entretiennent avec les ministères de tutelle même si tout est en règle du point de vue administratif et que des homologues nationaux sont intégrés dans l'équipe. Le premier partenariat à rechercher est celui avec les autorités nationales. **Il ne sert à rien de lancer des opérations qui relèvent de l'utopie** compte tenu soit de l'absence de liberté d'expression (comme en Guinée Equatoriale) ou de tensions sociales (voire de guerre civile comme actuellement au Congo Brazzaville), soit du type de formation que les agents nationaux ont reçu, soit encore de l'absence d'un cadre législatif adéquat. Ce sont là des critères à prendre en considération si l'on veut que ces projets aient un tant soit peu la chance d'atteindre leurs objectifs. Par ailleurs, l'intégration des projets dans le "paysage" de l'aide au développement et à la conservation doit soigneusement être considéré. Au Cameroun, plus de 50 projets forestiers saturent totalement les capacités d'encadrement, de suivi et d'appropriation du MINEF et il n'est pas exagéré de dire que tout nouveau projet ne fait qu'accroître la confusion dans un secteur où beaucoup de projets ignorent ce qui a été fait par les projets précédents ou ce qui est en train d'être fait par un autre projet parfois à quelques dizaines de kilomètres de là...

5.2. Approches et positions envisageables pour IR1-CARPE

- **Pas de développement subventionné**

Ne pas emprunter le terrain emprunté par d'autres projets, de la substitution et du développement « subventionné » artificiel et non pérenne. Ce type d'approches de type « détournement de la pression des populations sur les ressources naturelles » est totalement dépendant de la durée des projets et des financements internationaux. Par ailleurs, la fourniture de revenus alternatifs ou de « biens publics » n'est pas une garantie contre les comportements opportunistes (*free riders*). Et elle ne s'attache pas au problème que représentent précisément ces comportements opportunistes.

- **Conservation en dehors AP**

Envisager la prise en compte de la conservation en dehors des aires protégées (quel qu'en soit le statut) et s'investir dans les zones d'exploitation forestière. Les projets de gestion des aires protégées sont suffisamment nombreux et seuls quelques chercheurs s'intéressent à la conservation sur la grande majorité de superficies forestières. On peut penser que la situation des aires protégées deviendra de plus en plus difficile avec la dégradation des forêts ouvertes à l'exploitation : la situation de « forteresse assiégée » n'est guère confortable ! Il apparaît donc qu'une partie du devenir des aires protégées se joue en dehors des superficies qu'elles occupent. Il serait ainsi intéressant de ne pas limiter la logique conservacionniste aux seules populations locales mais aussi de l'appliquer aux exploitants forestiers. Ces recommandations, de portée générale, ne concernent pas spécifiquement IR1, lequel a pour mandat "la conservation sur la grande majorité des superficies forestières".

- **Prendre en compte les interactions des systèmes locaux avec l'environnement social**

Au sein des zones forestières non « protégées », les interactions entre populations locales, migrants, opérateurs économiques privés, ONG, services de l'administration et élus des collectivités publiques locales constituent l'une des clés de la gestion effective des ressources naturelles renouvelables. Toute focalisation de IR1 sur les seuls « systèmes locaux de gestion » qui ne prendraient pas suffisamment en compte les facteurs externes (dimensions sociopolitiques notamment) risquerait d'occulter cette dimension de l'ouverture et des interactions permanentes de ces systèmes locaux avec leur environnement social. C'est en fonction de l'ensemble du contexte que les possibilités d'intervention à l'échelle d'un village ou d'un ensemble de villages doivent être appréciées.

Le WCS serait intéressé par une stratégie élargie de conservation impliquant les compagnies d'exploitation forestière aussi bien que les populations locales (M. Brown, comm. pers.) ; un rapprochement de IR1 avec cette initiative du WCS pourrait être intéressante en phase 2 du projet. De même, l'établissement de relations de travail avec deux autres projets, le projet "Forêts et Terroirs"- basé à Dimako et financé par la coopération française, et le projet APFT - intervenant dans 7 pays d'Afrique centrale et financé par l'UE - devrait être envisagée.

Le projet « Forêts et Terroirs » travaille sur les liens entre dynamiques d'appropriation des espaces par les communautés villageoises et gestion forestière en partenariat avec des opérateurs privés ; la vocation première d'APFT est d'aider les projets de développement, de conservation et d'aménagement durable à mieux incorporer la dimension sociale. Plusieurs projets et programmes en Afrique centrale sont intéressés par ce type d'approches, et la coordination des travaux et des expériences apparaît absolument nécessaire.

Les objectifs du projet "Forêts et Terroirs" peuvent être résumés en deux points:

- accompagner l'Administration, l'ONADEF et les opérateurs adjudicataires d'Unités Forestières d'Aménagement (UFA), au travers d'actions de formation et de transfert de savoir-faire, dans la rédaction, la mise en œuvre et le contrôle de plans d'aménagement ;
- approfondir le travail méthodologique entrepris par le projet API concernant l'identification des terroirs et finages villageois, l'élaboration d'aménagements intégrés, la délimitation du Domaine Forestier Permanent, l'évaluation des plans d'aménagement et de leur mise en œuvre (détermination de critères et indicateurs spécifiques) par la réalisation d'opérations exemplaires sur des sites représentatifs.

Les actions d'aménagement seront adaptées aux différents contextes et statuts des espaces concernés, en intégrant dans tous les cas les aspects écologiques et socioéconomiques aux côtés des objectifs de production de bois. Des procédures de concertation et de négociation (préalables au classement et à l'aménagement des forêts) seront établies en vue de l'élaboration des plans d'aménagement.

La méthode du projet F&T est d'appuyer les initiatives des communautés, des communes et des exploitants dans le domaine de l'aménagement et de la gestion forestière, mais pas de se substituer à eux. Par rapport aux communautés villageoises cela implique privilégier l'information sur les ouvertures et les contraintes de la loi, éclaircir les possibilités et les risques de chaque option. F&T **ne sollicite pas les communautés**, il les informe de la manière la plus complète possible et reste disponible pour les accompagner dans un certain nombre d'initiatives ou de projets en rapport avec une meilleure gestion des forêts.

Depuis sa création, en 1995, le projet **APFT** (Avenir des Peuples des Forêts Tropicales) est venu en appui à divers projets d'aménagement durable, de conservation, de développement, de planification ou oeuvrant dans le domaine de la culture, au Cameroun, en République Centrafricaine, au Congo, en République Démocratique du Congo, en Guinée Equatoriale et à Sao Tomé e Príncipe.

Reposant sur un vaste réseau de chercheurs européens et ACP spécialisés dans les sciences de l'Homme et de l'environnement, l'expertise APFT est engagée dans un processus de sensibilisation auprès des décideurs afin :

- d'améliorer la formulation de la demande vis-à-vis des sciences humaines ;
- de mener, en étroite collaboration avec les projets, des missions de faisabilité et d'évaluation permettant de renforcer à la fois le contenu et les objectifs des futures interventions ;
- de collecter des données de base sur le milieu humain et de formuler des recommandations ;
- de tester quelques réalisations concrètes en partenariat étroit avec les communautés concernées.

Mieux connaître les activités des populations et leurs raisons d'agir aide les décideurs et les responsables à adapter leurs programmes aux réalités d'aujourd'hui.

- **Appliquer les recherches d'agrément concernant la gestion des ressources naturelles en dehors des AP**

La recherche d'agrément quant aux règles de coordination pour l'accès aux ressources naturelles, le partage des revenus et les procédures de prévention et de règlement des conflits autour de cet accès aux ressources pourraient être l'objectif global d'un projet régional visant à la conservation des ressources forestières en situation « banale », c'est-à-dire en dehors des superficies limitées et des règlements spécifiques des aires protégées.

- **Institutionnaliser les interactions concernant la gestion des ressources naturelles**

Le projet pourrait se donner pour objectif spécifique de travailler à l'institutionnalisation des interactions concernant la gestion des ressources forestières entre différentes populations locales, exploitants – industriels forestiers, services de l'administration et élus des collectivités publiques locales. La formation de médiateurs, d'une part, et des gestionnaires (pour renforcer les capacités villageoises de maîtrise de structures de coordination et de négociation), d'autre part, constituerait une activité permanente propre à structurer un réseau d'ONG nationales associées à cette démarche. La démarche de médiation et gestion patrimoniale pourrait fournir le contenu de cette formation/action des médiateurs, mais cela n'exclut pas que d'autres approches soient utilisées.

Il faut souligner que cette orientation suppose **un projet de grande envergure** pour appuyer l'acquisition de capacités de négociation et de gestion des communautés et la capacité d'ONG à remplir des fonctions de médiateur. Ceci est un choix politique. Mais à notre sens cette orientation est la seule qui offre une pertinence à un niveau régional, en intervenant sur un problème commun à tous les pays de la sous-région : les difficultés des communautés à gérer de manière maîtrisée et autonome leurs relations avec l'État et les intervenants extérieurs.

- **Anticiper sur les enjeux fonciers à venir en Afrique centrale**

On peut faire l'hypothèse que des enjeux considérables vont apparaître dans un proche avenir en Afrique centrale avec le développement de marchés d'émissions de gaz à effet de serre. La recherche « d'applications conjointes » permettant à des investisseurs d'acquérir des droits d'émissions au travers d'actions de réduction des rejets de CO₂ ou de constitution de « puits de carbone » dans les pays du sud où le coût marginal de stockage est relativement faible devrait déboucher sur des investissements financiers de grande ampleur dans le domaine de la foresterie, particulièrement de la foresterie tropicale (surtout avec des opérations de double dividende – *win-win policies* – associant séquestration du carbone et maintien de la biodiversité dans les aires protégées). Avec les aires protégées, les plantations seront le principal domaine d'investissement en matière d'épargne de CO₂. Mais ces deux options d'utilisation du sol impliquent des restrictions importantes des droits fonciers et des droits d'usage et occasionneront des conflits de légitimité sans doute de grande ampleur entre populations locales, investisseurs et gouvernements. Par ailleurs, les opportunités financières associées offrent également des espaces de négociation inédits autour de ce qu'on pourrait appeler une « rente foncière de séquestration », rendant

d'autant plus nécessaires des approches négociées et des médiations entre acteurs différemment dotés en capacités.

Les opportunités d'intervention dépendent largement des mécanismes institutionnels qui seront négociés au plan international pour la mise en œuvre des « mécanismes de développement propre » (*Clean Development Mechanisms*). Seuls des mécanismes spécifiques de type « bourse de projets » pourraient permettre à des acteurs locaux comme les communautés villageoises de bénéficier d'investissements pour des micro-projets de séquestration de CO₂. Si toutefois ces mécanismes se mettaient en place, la capacité des communautés à négocier et à conclure des contrats, et les capacités des ONG nationales à les assister, deviendraient un point critique pour la concrétisation des actions liées au MDP.

- **Promouvoir une démarche de médiation plutôt que de participation**

L'approche de IR1-CARPE, qui consiste à chercher à s'appuyer sur les systèmes locaux pour promouvoir la conservation des ressources forestières semble appropriée dans le bassin du Congo, à condition que cette approche par les systèmes prenne en compte les différentes dimensions des stratégies individuelles et collectives des acteurs dans les conditions sociopolitiques spécifiques de chaque pays.

Sans même qu'il soit nécessaire d'anticiper, l'évolution du contexte en Afrique centrale est marquée par des enjeux croissants autour du partage de la rente forestière au niveau local (et également au niveau national), ce qui se traduit par un accroissement du nombre de conflits (Cameroun par exemple). Les « forêts communautaires » sont une illustration de cet enjeu avec toutes les conséquences – bonnes ou mauvaises – suivant les modes de gestion qui seront adoptés en coordination avec les intérêts des autres groupes, État compris. Le besoin de médiations, à différents niveaux, semble manifeste et le projet IR1-CARPE pourrait être un des éléments de réponse à cette situation, même si ses objectifs se limitent à couvrir le niveau local de médiation, par le biais de la formation et du soutien à des ONG nationales travaillant suivant ces principes.

Le travail de médiation serait orienté vers l'objectif de conclusion de contrats portant sur la constitution de règles d'interactions relatives à l'exploitation des ressources naturelles locales (incluant les règles de droit existantes) et de procédures de prévention et de règlement des conflits. L'institutionnalisation de la démarche doit rester une question ouverte à discuter avec les gouvernements, en fonction de l'évolution concrète du processus. Dans ce processus actif, les actions de cartographie participative entreprises par IR1 peuvent trouver une 'raison d'être' et leurs effets pervers potentiels peuvent être mieux maîtrisés dans la mesure où l'exercice devient relié à des objectifs explicites de cogestion contractuelle¹³.

¹³ Dans notre conception, la cogestion est un processus qui implique que les objectifs de l'action soient négociés entre les partenaires (contrairement à la participation qui, généralement, consiste à associer les populations à la réalisation d'objectifs décidés en dehors d'eux et non négociables) et que des procédures de concertation, de prévention et de résolution du conflit soient clairement établis. La cogestion implique également un accès équitable aux bénéfices des communautés locales et la reconnaissance d'un certain nombre de droits, condition *sine qua non* pour que les communautés s'engagent sur des devoirs. Dans les pays d'Afrique Centrale, les dispositifs

En se positionnant sur ces thèmes, le projet IR1-CARPE se démarquerait des approches courantes des projets de type conservation – développement qui n’ont pas donné, en Afrique centrale, de résultats très probants en matière d’intégration des systèmes locaux de gestion à la conservation. Une grande partie des efforts financiers pourraient être focalisés sur la formation et le développement d’un réseau d’ONG spécialisées sur cette approche. L’expérimentation d’actions de médiation pourrait se faire en partenariat avec les projets existants de conservation – développement confrontés à des problèmes de conflits et de légitimité de certaines de leurs actions. La fédération progressive d’un réseau d’ONG nationales adoptant les démarches de médiation et de gestion négociée et contractuelle peut constituer une perspective réaliste pour le projet IR1-CARPE.

législatifs et fiscaux (droit foncier, code forestier et régime fiscal) et les habitudes de gestion de l’administration rendent difficile une véritable pratique de cogestion qui passe par la reconnaissance de certains droits, notamment fonciers.

Annexes

Tableau : Contexte des institutions et approches de terrain au Cameroun [D'après Mendouga et Sangkwa , adapté par Karsenty & Joiris]

Institutions	Cadre d'intervention	Objectifs	Caracteristiques de la région et organisation	Outils d'enquete	Approache de terrain
APFT (U.E DG VIII)	-Foresterie communautaire; - Zone concernée par le plan de zonage	-Mise en place d'une politique de gestion durable de la forêt et d'utilisation rationnelle des ressources qu'elles procure; -Le développement des populations rurales en harmonie avec leurs environnement; -L'aménagement de la périphérie de la réserve faune du Dja (projets ECOFAC, UICN-Dja et APFT).	-Monoethnique -Chefferies traditionnelles modernes dont les décisions ne sont toujours pas approuvées; -Pression relativement faible sur la forêt -vaste étendue de forêt	-Cartographie participative et vérification de terrain	-Participative: les cartes du terroir sont dessinées par les villageois eux-mêmes
CARPE	-Gestion locale (traditionnelle) des ressources naturelles dans la plaine Tikar et dans le sud-Ouest (zone d'intervention du projet Mount Cameroon); -Zone non concernée par le plan de zonage		-Chefferies traditionnelles assez fortes qui sont le principal centre de prise de décision; -Absence d'importants massifs forestiers; -Pression assez forte sur le peu de forêts existant.	-Cartographie participative. Cet outil peut être utilisé par les populations dans la négociation de leur terroir avec l'Etat	-Participative: formation des cartographes à l'institut national de cartographie. L'équipe de ces cartographes est constituée en partie des cartographes du village et en une autre partie des cartographes officielles (administration).

IITA	Recherche en agriculture tropicale.			<p>IITA n'a pas encore mené beaucoup de travaux dans le domaine de la gestion des ressources naturelles par les population en général et celui du classement des terres en particulier. C'est plutôt le CIFOR qui a une expérience dans le test de certaines outils d'enquête rapide du milieu. A ce niveau, le projet Forêt et Terroirs pourrait développer avec le CIFOR un partenariat formalisé sur le test de certains de ces outils. Au mois de Février, le CIFOR animerait une réunion sur la "cogestion adaptive pour le management". Pour plus de précision sur les possibilités de partenariat, on recontactera le Dr. Chimère DIAW.</p>	
------	-------------------------------------	--	--	--	--

<p>TROPENBOS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Année 1993, recherche forestière, sylviculture et études environnementales ; - Année 1999, élaboration du schéma directeur et du plan d'aménagement dans la zone d'étude de TROPENBOS; Zone concernée par le plan de zonage. 		<ul style="list-style-type: none"> -Polyethnique; - Chefferies traditionnelles modernes dont les décisions ne sont pas toujours pas approuvées; -Pression relativement faible sur la forêt; -vaste étendue de forêt 	<ul style="list-style-type: none"> -Etude socio-économique classique basée sur un important questionnaire d'enquête. 	
-------------------------	--	--	---	---	--

<p>Projet Pilote Lokoundjé-Nyong</p>	<p>Forêt classée comme forêt de production du domaine permanent de l'Etat;</p> <p>-Zone concernée par le plan du zonage.</p>	<p>Appuyer la création d'un domaine forestier par le classement de massifs de production, de protection et de forêts communales dans la province du sud;</p> <p>-Appuyer l'aménagement de ces forêts classées;</p> <p>-Renforcer les fonctions de gestion centralisées de planification, de fiscalité et d'allocation de la ressource;</p> <p>-Renforcer les fonctions de gestion décentralisées en contrôle et suivi des aménagements;</p> <p>-Favoriser l'implication du secteur privé.</p>	<p>-Polyethnique;</p> <p>-Chefferies traditionnelles modernes dont les décisions ne sont pas approuvées;</p> <p>-nombre de villages important (30 villages riverains où à l'intérieur du massif);</p> <p>-Pression relativement faible sur la forêt;</p> <p>-vaste étendue de forêt.</p>		<p>Participative: des comités Paysans-Forêts (CPF) ont été créés dans chacun des villages. Les CPF sont composés de huit membres élus par l'ensemble des villageois (le chef du village, Président, un représentant des élites extérieures, un représentant des élites intérieures, un représentant des jeunes, un représentant des planteurs, deux représentants des femmes, un représentant du comité de développement. Les bénéfices directs dont profiteront les villageois sont de trois ordres (participation active aux travaux forestiers initiés par le projet ; pourcentage des droits de coupes remis aux communautaires; appui technique et financier du projet pour la mise en place de micro-projets à caractère socio-économique).</p>
---	--	---	--	--	---

<p>Mount Cameroon Project</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Réserve forestière; -Forêt communautaire -Forêt de production spécialement <i>Prunus africana</i> (écorce utilisée en pharmacie ; -Zone non concernée par le plan du zonage. 	<ul style="list-style-type: none"> -Protéger la végétation et l'habitat; -Produire de façon durable et soutenue le <i>Prunus africana</i> 	<ul style="list-style-type: none"> -Polyethnique; -Chefferies traditionnelles assez forte qui sont le principal centre de prise de décision ; -Population nombreuse et pression assez forte sur le peu de forêts existant. 	<ul style="list-style-type: none"> -Cartographie participative; -« Méthode d'analyse de tous les acteurs ». 	<ul style="list-style-type: none"> -Année 1990. Approche policière: les limites des réserves sont arrêtées par l'Administration sans négociation ni concertation des population. Ces zones sont protégées de manière absolue mais elles ont en même temps pour vocation d'être visitées, étudiées et admirées. L'entrée y est contrôlée ; - Année 1994, apparition de la nouvelle loi forestière, ou parle de plus en plus du concept participation. L'approche change et devient participative. On négocie les limites des réserves et de leur usage avec les populations. Le premier acquis est la mise en place au travers une négociation entre tous les acteurs intervenant dans la forêt, d'une forêt communautaire, celle de Bimbia Bonadikombo, à l'Ouest de Limbé, subdivisée en trois parties (une bande agroforestière ayant pour vocation l'agriculture ; une bande forestière destinée à la production du bois d'œuvre ou des écorces et une réserve forestière.

<p>SNV</p>	<p>-Zone concernée par le plan du zonage ;</p> <p>-Foisonnement de ventes de coupe.</p>	<p>- Formation des populations sur le règlementation concernant les ventes de coupe;</p> <p>-Appui aux populations à la gestion des revenus forestiers; à la mise en place des forêts communautaires; à la gestion de la forêt communale; à la gestion des ressources naturelles; à l'exécution de l'aménagement des sources d'eau comme activité de démarrage ;</p> <p>- Assistance aux groupements des paysans (planification, techniques culturelles, gestion des fonds d'intrants, commercialisation); à l'élaboration d'un programme de l'école/ferme; à la mise en place d'un système d'épargne/crédit ; à la commercialisation des intrants ;</p> <p>- Appui institutionnel pour le renforcement de l'organisation rurale, surtout pour les ONGs locales (CIAD) ;</p> <p>-Favoriser un processus d'auto-développement, de manière à ce que les ressources naturelles, dont ce processus dépend, soient conservées.</p> <p>-</p>	<p>-Polyethnique;</p> <p>-Chefferies traditionnelles modernes dont les décisions ne sont toujours pas approuvées;</p> <p>-Pression relativement faible sur le forêt;</p> <p>-Vaste étendue de forêt</p>		<p>-Participative: les groupes cibles participent à part entière au processus de planification et d'organisation;</p> <p>-Approche "relations inter-ethniques", tenant compte des Baka et les conséquences des actions sur les relations Baka-Bantou;</p> <p>-Approche « genre », tenant compte des aspirations des femmes et les conséquences des actions sur les différentes culturelles entre femmes et hommes.</p>
-------------------	---	--	---	--	--

<p>Projet So'o Lala</p>	<p>-Réserve forestière; -Zone concernée par le plan de zonage</p>	<p>-Gérer la forêt de So'o Lala sur la base d'un plan d'aménagement forestier permettant une production soutenue et durable du bois d'oeuvre, tout en respectant les autres fonctions de la forêt;</p> <p>-Stabiliser l'agriculture traditionnelle avec l'agroforesterie</p> <p>-Promouvoir une dynamique générale de développement de la zone du projet en collaboration avec les autres forces vives que sont les autorités administratives, politiques, religieuses, traditionnelles et toutes les autres structures de développement.</p>	<p>-Polyethnique;</p> <p>-Chefferies traditionnelles modernes dont les décisions ne sont toujours pas approuvées;</p> <p>-Pression relativement faible sur le forêt;</p> <p>-Vaste étendue de forêt.</p>	<p>-Etude socio-économique classique basée sur un important questionnaire d'enquête;</p>	<p>-Policrière, répressive; les limites sont arrêtées par l'Administration, sauf une que le projet prétend négocier avec les populations. Toute action dans ce domaine est réglementée par la loi. Il faut la respecter.</p>
--------------------------------	--	---	--	--	--

<p>Projet UICN</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Réserve faunique -Zone concernée par le plan de zonage; -Foisonnement de ventes de coupe 	<ul style="list-style-type: none"> -Gérer durablement la ressource faune tout autour de la réserve du Dja. 	<ul style="list-style-type: none"> -Polyethnique; -Chefferies traditionnelles modernes dont les décisions ne sont toujours pas approuvées; -nombre de villages important -Pression relativement faible sur la forêt -vaste étendue de forêt. 	<ul style="list-style-type: none"> -Etude socio-économique classique basée sur un important questionnaire d'enquête; -La MARP (Méthode Accélérée Active de Recherche Participative), mais elle fait ressortir beaucoup plus les attentes des populations que le projet n'est pas satisfaisant parce qu'il ne fait pas partie de ses objectifs et aussi et surtout parce qu'il n'y a pas de financement prévu à cet effet. 	<ul style="list-style-type: none"> -Confrontation de deux approches: une participative, recherchée par le projet (tentative d'organisation de la filière de gibier dans la zone tampon avec une ONG locale, le CIAD, et une autre policière répressive, celle de l'Administration, en l'occurrence celle des écogardes (toute action de chasse est interdite dans la réserve). Tout contrevenant est arrêté et le gibier est arraché. Ce qui crée des résistances vis à vis du projet dans les villages. Le projet est vu comme une institution de répression. C'est ainsi qu'un animateur du projet s'est vu expulsé de son domicile dans un village.
---------------------------	---	---	---	---	---

Références bibliographiques

APFT News n°7. 1999. *N° Thématique : Ville-Forêt.*

ARNOLDUSSEN D. & NZABANDORA NDI MUBANZI. 1996. *Etat des relations existant entre le Parc des Virunga et les populations riveraines dans le secteur de Miken.* Union Européenne. Aide au Développement Gembloux.

BAHUCHET S. & de MARET P. (ss la dir. de). 1994. *Situation des populations indigènes des forêt denses humides,* Office des Publications Officielles de la Commission des Communautés Européennes (Luxembourg).

BAHUCHET S. 1992. Spatial mobility and access to the resources among the African Pygmies. In CASIMIR & RAO A. 'eds.). *Mobility and territoriality; social and spatial boundaries among foragers, fishers, pastoralists and peripatetics.* N.Y./Oxford : Berg. 205-257.

BAHUCHET, Février 1998. Le cacao et l'antilope, ou : pourquoi il ne faut pas laisser faire du chocolat à l'huile végétale... (le cas du Cameroun). *APFT Briefing, N°8.*

BERRY S., 1993 No condition is permanent, the social dynamics of agrarian change in subsaharian Africa, Madison, The University of Wisconsin Press, 258 p

BINGOMBE LOGO P.& NKOUM-ME-NTENSY L.-M. M., 1998. Vers la décentralisation de la gestion forestière au Cameroun ? Dynamiques de contestation de l'état forestier et de construction de la gestion participative des ressources forestières. *Bulletin Arbres, Forêts et Communautés Rurales,* n° 15/16. 6-19.

BINOT A. 1998. *Particularités de l'agriculture et approche de la dynamique posculturale en périphérie de la Réserve de la Lopé - Gabon.* Mémoire de fin d'étude présenté en vue de l'obtention du grade d'ingénieur agronome. Section interfacultaire d'Agronomie de l'ULB.

BOHANNAN P. 1963. Land, Tenure and Land-Tenure, African Agrarian Systems, Oxford University Press.

BROWN M. (ed.) 1992. *Buffer Zone Management in Africa.* PVO-NGO/NRMS Project. Washington, D.C.

CARPE. January 1998. Local Forest Resource Management Systems : (former IR1) Tentative Findings/Lessons Learned to Date. *Meeting at : Innovative Resources management, Washington DC, USA.*

CARPE. Juillet 1998. *Synthèse sur le concept de Système Local de Gestion des Ressources Forestières (SLGRF) développé par la composante IR1 du CARPE.* Central African Regional Program for environment. PVO/NGO/NRMS Project.

CAYUELA SERRANO N. Sept. 1998. *Dinamica de ocupacion y utilizacion del medio en el Parque nacional de Monte Alen. Estudio de caso : Poblado de Engong cdo. Informe Intermediario del 20 de Abril al 13 de Junio 1998.* 61p. + cartes et annexes.

- CAYUELA SERRANO, N. Juillet-Août 1997a. *Etude de terroir coutumier du village de Engombegombe (Réserve forestière de Ndote)*. Rapport intermédiaire. 119 p.
- CAYUELA SERRANO, N. Octobre-Novembre 1997b. *Estudio de territorio del poblado de Oyala CDO (Distrito de Anisok)*. Informe Intermediario. 43 p. + cartes et figures.
- CHAUVEAU J.P. 1998. La logique des systèmes coutumiers. *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*. Karthala - Coopération Française.
- DE GARINE E. Avril 1996. *Rapport intermédiaire du volet anthropologie ECOFAC-RCA*. (draft). Projet ECOFAC-RCA, AGRECO-CTFT. 32 p. + annexes.
- DE MERODE, E. 1998. *Protected Areas and Local Livelihoods : Contrasting Systems of Wildlife Management in the Democratic Republic of Congo*. Thesis submitted in fulfilment of the requirements for the degree of Doctor of Philosophy. University College London. University of London.
- DEFO, L. 1999. Des lianes très sollicitées : Les rotangs dans la proche campagne de Yaoundé. *APFT News n°7. N° Thématique : Ville-Forêt*.
- DELVINGT W. 1997. *La chasse villageoise. Synthèse régionale des études réalisées durant la première phase du programme ECOFAC au Cameroun, au Congo et en République Centrafricaine*. Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux. ECOFAC, AGRECO-CTFT (CE), 71 p.
- DIAM Ch. & OYONO P.R., 1998a. Instrumentalité et déficit des itinéraires de décentralisation de la gestion des ressources naturelles au Cameroun. *Bulletin Arbres, Forêts et Communautés Rurales*, n° 15/16. 20-25.
- DIAM Ch. & OYONO P.R., 1998b. Dynamiques et représentations des espaces forestiers au sud-Cameroun : Pour une relecture sociale des paysans. *Bulletin Arbres, Forêts et Communautés Rurales*, n° 15/16. 36-43.
- DIAM M. C., OYONO P. R. 1998. Dynamiques et représentations des espaces forestiers au Sud-Cameroun – Pour une relecture sociale des paysages. *Arbres, Forêts et Communautés Rurales, Bulletin FTTP n° 15 & 16. Spécial Cameroun. Exploitation forestière et développement local : sortir de l'État forestier ?* pp. 36-43.
- DIAM M. C., OYONO P. R. 1998. Instrumentalité et déficit des itinéraires de décentralisation de la gestion des ressources naturelles au Cameroun. *Arbres, Forêts et Communautés Rurales, Bulletin FTTP n° 15 & 16. Spécial Cameroun. Exploitation forestière et développement local : sortir de l'État forestier ?* pp. 20-25.
- DOUNIAS, E. Septembre 1997. *Mission d'expertise ethno-sociologique dans le cadre du programme CUREF, Guinée Equatoriale, 13-28 juillet 1997*. 19 p.
- FROMENT A., DE GARINE I., BINAM BIKOI Ch. & LOUNG J.F. (eds). 1996. *Bien manger et bien vivre. Anthropologie alimentaire et développement en Afrique intertropicale : du biologique au social*. Paris : L'Harmattan.

GRISON F. 28 octobre 1997. *Assistance technique forestière : La ruée vers la Cameroun*. Document de travail préparé pour la réunion des bailleurs de fonds sur le secteur forestier et la diversité dans le Bassin du Congo, Florence, 20 nov. 97. CIRAD-Forêt (Montpellier), ODI Londres, CE DG VIII.

HLADIK C.M., HLADIK A., LINARES O.F., PAGEZY H., SEMPLE & HADLEY (eds). 1993. *Tropical Forest, People and Food. Biocultural Interactions and Application to Development*. Paris : UNESCO, Man and the Biosphere Series.

ICHIKAWA M. 1978. The residential groups of the Mbuti Pygmies. *Senri Ethnological Studies 1 (Africa 1)*: 131-188.

IOVEVA, K. (article soumis pour publication). *Etude du flux de viande de brousse dans Yaoundé pour la période de juillet 1995-Mai 1996*. 12 p.

IOVEVA, K. Juin 1998. Le commerce de viande de brousse. Une activité économique qui se nourrit de la crise. *Rapport du séminaire/atelier sur l'exploitation de la faune dans le sud-est du Cameroun*. Edition et mise en forme par M. Boboh et J. Scoorl. WWF-Programme Cameroun : 21-27.

JOIRIS D.V. (sous presse). Importance des terroirs coutumiers pour la conservation : Réflexion à partir du programme ECOFAC au Cameroun, au Congo et en République Centrafricaine (en français et en anglais). In : D. Compagnon & Murombedzi J. (eds), *La gestion communautaire des ressources naturelles en Afrique sub-saharienne*. Paris, Karthala/Gland, UICN.

JOIRIS D.V. & de LAVELEYE D. (eds). Octobre 1998. *Mise en place d'interventions à Sao Tome sur l'impact environnemental de la réforme foncière (ECOFAC) et sur l'habitat rural (APFT)*. Rapport intermédiaire volet « Milieu humain » ECOFAC II, Programme de Recherche/Développement, Protocole d'accord AGRECO/APFT (CE). 26 p. + annexes.

JOIRIS D.V. & BAHUCHET S. 1994. Afrique Equatoriale. In *Situation des populations indigènes des forêts denses humides*, S. Bahuchet & P. de Maret (ss la dir. de), Office des Publications Officielles de la Commission des Communautés Européennes (Luxembourg), pp. 387-441.

JOIRIS D.V. & CAYUELA SERRANO N. 1997. *Mise en place de la Misión etno-sociológica en Guinea Ecuatorial, Marzo 1997*. Rapport CUREF, BDPA-SCETAGRI/SECA/AGRER (CE), 27 p. + annexes.

JOIRIS D.V. & CAYUELA SERRANO N. Juin 1998. *Les terroirs villageois en Guinée Equatoriale. Synthèse des études réalisées de mars 1997 à juin 1998 dans le cadre de la préparation d'un plan national d'affectation des terres*. Rapport intermédiaire CUREF, BDPA-SCETAGRI/SECA/AGRER (CE). 45 p. + annexes.

JOIRIS D.V. & de LAVELEYE D. (eds). 1997. *Les peuples des forêts tropicales : Systèmes traditionnels et développement rural*, Actes du colloque de Bruxelles (4-6 novembre 1993), numéro spécial de la revue *Civilisations*, vol.XLIV, n°1-2.. 255 p.

JOIRIS D.V. & TCHIKANGWA NKANJE B. 1995. *Système foncier et sociopolitique des populations de la Réserve de Faune du Dja. Etude anthropologique pour une gestion en collaboration avec les villageois*, rapport final ECOFAC-Cameroun, Groupement AGRECO-CTFT (CE), 80 p. + annexes.

JOIRIS D.V. (sous presse). Interaction of Knowledge Forms in Conservation: Indigenous Knowledge Perspective. In Eves, Hardin & Rupp (Eds) Resource Use in the Trinationnal Sangha River Region of Equatorial Africa. Histories, Knowledge and Institutions. *Bulletin Series, Yale School of Forestry and Environmental Studies*, number 102.

JOIRIS D.V. (sous presse). Savoirs indigènes et contraintes anthropologiques dans le cadre des programmes de conservation en Afrique centrale. In Eves, Hardin & Rupp (Eds) Utilisation des ressources naturelles dans la région trinationale de la rivière Sangha. Histoires, Savoirs et Institutions. *Bulletin Series, Yale School of Forestry and Environmental Studies*, number 102.

JOIRIS D.V. 1996. *Synthèse régionale des expertises anthropologiques réalisées de 1993 à 1996 dans le cadre de la première phase du programme ECOFAC au Cameroun, Gabon, Congo et en République Centrafricaine*. Centre d'Anthropologie Culturelle de l'ULB. ECOFAC, AGRECO-CTFT (CE), 42 p. + annexes.

JOIRIS D.V. 1997a. La nature des uns et la nature des autres : mythe et réalité du monde rural face aux aires protégées d'Afrique Centrale. In : Joiris & de Laveleye (eds), *Les peuples des forêts tropicales : Systèmes traditionnels et développement rural, Civilisations*, vol.XLIV, n°1-2, pp. 95-103.

JOIRIS D.V. 1997b. L'Afrique équatoriale. Introduction régionale. In : Joiris & de Laveleye (eds), *Les peuples des forêts tropicales : Systèmes traditionnels et développement rural, Civilisations*, vol.XLIV, n°1-2, pp. 38-43.

JOIRIS D.V. 26-30 octobre 1998. *The interethnic relationship between the Baka Pygmies and their neighbours in East Cameroon*. Osaka University, Japon. The 8th International Conference on Hunting and Gathering Societies (CHAG 8).

KARSENTY A. 1998. Entrer par l'outil, la loi, ou les consensus locaux ? *Quelles politiques foncières pour l'Afrique Noire rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité* (coordonné par Ph. Lavigne-Delville), Ministère de la Coopération - Karthala.

KARSENTY A., MARIE J. 1998. Les tentatives de mise en ordre de l'espace forestier en Afrique centrale. *Sociétés rurales et environnement* (coordonné par G. Rossi, Ph. Lavigne Delville et D. Narbeburu), Karthala.

KARSENTY A., MENDOUGA L., PÉNELON A. 1997. Spécialisation des espaces ou gestion intégrée de massifs ? Le cas de l'Est-Cameroun. *Bois et Forêts des Tropiques* n° 251, (10 p.).

KARSENTY A., MENDOUGA L., PÉNELON A. 1998. *L'identification des finages villageois en zone forestière - Justification, analyse et guide méthodologique*. Série FORAFRI, Document 8.

KEMBOU SINOU P.-N., 1998. La justice camerounaise et la gestion des conflits liés à la gestion des ressources naturelles. *Bulletin Arbres, Forêts et Communautés Rurales*, n° 15/16. 26-30.

LAVIGNE DELVILLE Ph. (ed.). 1998. *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*. Karthala-Coopération Française.

LE ROY E., KARSENTY A., BERTRAND A. 1996. *La sécurisation foncière en Afrique, pour une gestion viable des ressources renouvelables*. Editions Karthala, Paris, 1996. (385 p.)

MENDOUGA MEBENGA L. 1998. Que font les populations forestières des revenus tirés de l'exploitation des forêts du domaine national ? *Bulletin Arbres, Forêts et Communautés Rurales*, n° 15/16. 56-57.

MILOL, C.A. Novembre 1997. *Gestion des forêts communautaires au Cameroun : Vers la formation des communautés fonctionnelles*. Document APFT.

MIMBOH P.-F. 1998. Les Pygmées Bakola/Bagyeli du sud-ouest cameroun et le phénomène de la déforestation : Vivre dans deux modes de vie ? *Bulletin Arbres, Forêts et Communautés Rurales*, n° 15/16. 31-35.

MOGBA, Z. Juillet-Août 1998. *Rapport sur la formation en cartographie participative à grande échelle. République du Cameroun*. Composante IR1-CARPE. Central African Regional Program for environment. PVO/NGO/NRMS Project.

MOGBA, Z. Octobre 1998. *Rapport sur la finalisation du protocole de collaboration avec les partenaires institutionnels. République du Cameroun*. Composante IR1-CARPE. Central African Regional Program for environment. PVO/NGO/NRMS Project.

NDINGA ASSITOU. 1994. *Qui se soucie des acquis du passé ? Le cas du PAFT-Congo* UICN Programme Afrique Centrale.

NDINGA ASSITOU. 1996. *Congo : Et si les Sociétés Forestières ne participaient pas au développement durable ?* UICN Programme Afrique Centrale.

NGUINGUIRI J.C. 1997. *Les approches participatives dans la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale. Revue des initiatives existantes*. Pointe-Noire : FORAFRI/Réseau Forêt de la CORAF.

NGUINGUIRI J.C. 1998. Approches participatives et développement local en Afrique subsaharienne : Faut-il repenser la forme contemporaine du modèle participatif ? *Arbres, Forêts et Communautés Rurales, Bulletin FTTP n° 15 & 16. Spécial Cameroun. Exploitation forestière et développement local : sortir de l'État forestier ?* pp. 44-48.

NJEBET C. & CHEGOU A.-D. 1998. Femmes et ravitaillement : Vers une plus grande visibilité. *Bulletin Arbres, Forêts et Communautés Rurales*, n° 15/16. 58-61.

PARREN M. Octobre 1997. *Evaluation des Projets de Conservation au Cameroun au cours des dix dernières années. L'avis sur les Projets de Conservation de la Nature*. Document de travail préparé pour la réunion des bailleurs de fonds sur le secteur forestier et la diversité dans le Bassin du Congo, Florence, 20 nov. 97. Fondation BOS, ODI Londres, CE-DG VIII.

PETERSON R.B. 1992. *Conservation for whom ? A study of Immigration onto Zaïre's Ituri Forest Frontier*. Paper presented for Symposium : Conservation of African Forests : Interdisciplinary and Applied Perspectives Essex Conference Center. June 30-July 3, 1992.

POURTIER, R. 1986. La dialectique du vide. Densité de population et pratiques foncières en Afrique centrale forestière. *Politique Africaine*, n°21, 16 p.

ROMAINVILLE, M. & K. IOVEVA, Mars 1999. Pratiques associatives urbaines et développement. *APFT News*, N°7.

SATO H. 1983. Hunting of the Boyela, slash and burn agriculturalists in the central Zaïre forest. *African study Monographs*, 4 : 1-54.

SUNDERLAND T. 1998a. *Enquête de marché sur les produits forestiers non ligneux du Rio Muni, Guinée Equatoriale*. CARPE.

SUNDERLAND T. 1998b. *The rattans of Rio Muni, Equatorial Guinea : Utilisation, Biology and distribution*. A Report for the Proyecto Conservacion y Utilizacion Forestales de Guinea Ecuatorial (CUREF) and the Ministerio de Pesca y Forestal, Guinea Ecuatorial. 28 p. + cartes, planches et annexes.

TAKFORNYAN A. 1997. Gestion des ressources renouvelables communes : la faune sauvage dans l'Est-Cameroun. Multigr. CIRAD-GREEN, Paris.

TREFON, T. & L. DEFO. 1999 (in press). Vol. 42 n° 2, Can Rattan Help Save Wildlife? *Development*, Sage Publications, London.

TREFON, T. 1995. *Forest Conservation and Central African Cities: Kinshasa, Libreville and Yaoundé*, Boston University, African Studies Center, Working Paper n°200.

TREFON, T. 1997. "Urban Threats to Biodiversity in the Congo Basin" in *The Congo Basin: Recent Developments and Alternatives for Sustainable Development*, BOS Newsletter, Vol 16 (3), N° 37, Wageningen, Holland

TREFON, T. 1998a. "Une Exploitation Durable des Produits Forestiers par les Citadins d'Afrique Centrale: Une Gageure ?" in *Villes du Sud et Environnement*, in Daniel Bley *et al.* (Eds), Travaux de la Société d'Ecologie Humaine, Editions de Bergier, Châteauneuf de Grasse.

TREFON, T. 1998b. "Urban Threats to Biodiversity in the Congo Basin" in *The Congo Basin: Human and Natural Resources*, Cas Besselink and Peter Sips (Eds.), IUCN, Amsterdam. (Updated version of below.)

UICN/GTZ. 22-26 juin 1998. *Projet de Cogestion pour la Conservation de la Nature dans les Conditions d'Instabilité Sociopolitique : Processus d'Apprentissage dans le Bassin du Congo*. Première réunion générale du réseau. Document de l'atelier, Lomié, République du Cameroun. 94 p.

VABI M. 1998. Problèmes liés à l'utilisation des méthodes participatives : enseignements tirés de l'application sur le terrain des PRA/RRA dans certains pays de la sous-région de l'Afrique Centrale. *Arbres, Forêts et Communautés Rurales, Bulletin FTTP n° 15 & 16. Spécial Cameroun. Exploitation forestière et développement local : sortir de l'État forestier ?* pp. 49-55.

VADI M.B. 1998. Problèmes liés à l'utilisation des méthodes participatives : Enseignements tirés de l'application sur le terrain des PRA/RRA dans certains pays de la sous-région de l'Afrique centrale. *Bulletin Arbres, Forêts et Communautés Rurales*, n° 15/16. 49-55.

WEBER J. 1996. *Conservation, développement et coordination : Peut-on gérer biologiquement le social ?* Communication au Colloque Panafricain Gestion communautaire des ressources naturelles renouvelables et développement durable. Harare, 24-26 juin 1996.

WINKELMOLEN M.B. 1998. L'éducation environnementale : Une question d'acquisition de savoirs complémentaires. Réflexions sur une approche. *Bulletin Arbres, Forêts et Communautés Rurales*, n° 15/16. 62-64.

Termes de Références de l'étude

1. Identify and characterise the range of approaches that target communities and/or Local Forest Resource Management Systems (LFRMSs) (or categories resembling this) in the Congo Basin.
2. Assess, to date, the impact of these approaches.
3. Assess conditions required for these approaches to work and to become sustainable.
4. Assess the role that different stakeholders to date have been playing in support (or undermining) of these approaches.
5. Assess where IR1-CARPE appears to fit in the range of approaches.
6. Assess given IR1's present status, goals, limited means and short time horizon in Phase 1, what can IR1 do to best add value to the evolution of approaches which favour communities' role in forest conservation in the Congo Basin.
7. Assess how IR1 can best support/facilitate ongoing initiatives, and how it can garner intellectual input from other ongoing initiatives to best achieve its objectives.
8. Identify in particular what role IR1 can play in Congo Basin networking activities that will add value, versus being duplicative.